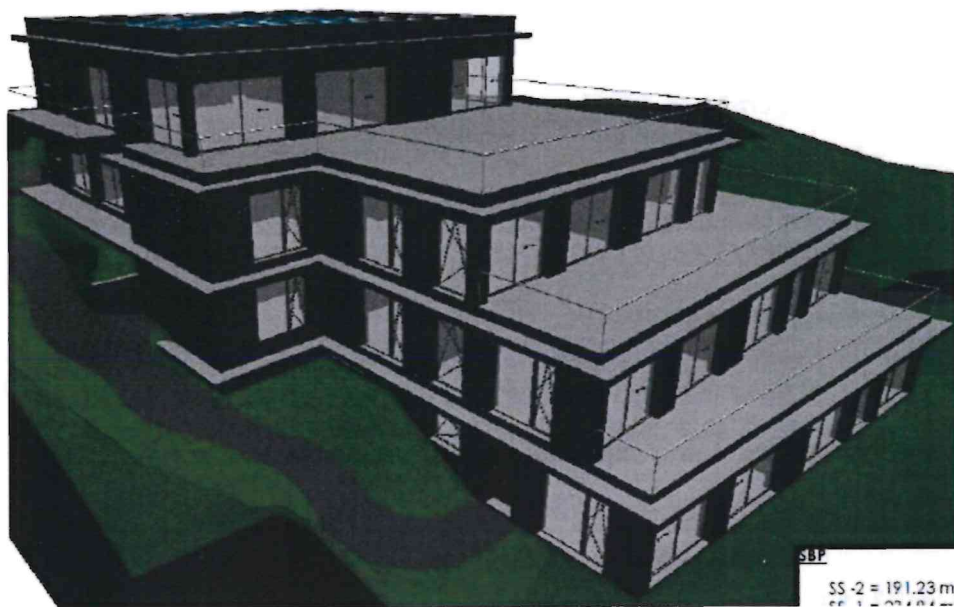


Paudex, Route du Simplon 51

CONCEPT DE PROTECTION INCENDIE

Construction d'un bâtiment d'habitation



Version	Nom	Date	Remarques
Version 1.0	Florian Prélaz	26.03.2026	Mise à l'enquête
Version 1.1	Florian Prélaz	28.04.2026	Ajout d'un parking semi-enterré

1. CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES EXIGENCES DE PROTECTION INCENDIE

Affectations :

2^{ème} Sous-sol :

2 appartements

1^{er} Sous-sol :

2 appartements

1 local à vélos

2 locaux technique

1 buanderie

7 caves

1 ascenseur

1 voie de fuite horizontale

Rez-de-chaussée :

2 appartements

2 studios

1 ascenseur

1 voie de fuite horizontale

Attique :

1 appartements

1 ascenseur

Autre :

1 parking semi-enterré de 250m²

Affectation : Bâtiment d'habitations et parking

2. ASSURANCE DE QUALITÉ DE PROTECTION INCENDIE 11-15

L'assurance de qualité est déterminée selon les points suivants :
Directive de protection incendie 11-15 points 3.3/3.4

3.3 Degrés d'assurance qualité en fonction de l'affectation

3.3.1 Tableau déterminant le degré d'assurance qualité requis pour les bâtiments et les ouvrages en fonction de leur affectation particulière

L'autorité de protection incendie peut classer un bâtiment particulier dans un degré inférieur ou un degré supérieur de l'assurance qualité.

Catégories de bâtiments selon leur hauteur Affectation	Bâtiments de faible hauteur	Bâtiments de moyenne hauteur	Bâtiments élevés
<ul style="list-style-type: none"> - Habitations - Bureaux - Écoles - Parkings (hors terre, au 1^{er} et au 2^e sous-sols) - Bâtiments d'exploitations agricoles - Bâtiments et ouvrages de l'industrie ou de l'artisanat, où q = max. 1'000 MJ/m² 	1	1	2
<ul style="list-style-type: none"> - Établissements d'hébergement [b] et [c] - Locaux recevant un grand nombre de personnes (> 300) - Grands magasins - Parkings (souterrains, au 3^e sous-sol ou aux niveaux inférieurs) - Bâtiments et ouvrages de l'industrie ou de l'artisanat, où q = plus de 1'000 MJ/m² - Entrepôts à hauts rayonnages 	2	2	3
<ul style="list-style-type: none"> - Établissements d'hébergement [a] - Bâtiments d'affectation inconnue 	2	3	3

L'assurance de qualité pour cet objet est de degré 1. L'étendue des travaux du responsable de qualité dans le degré 1 est déterminée dans la directive 11-15 ad chiffre 5.1.

Les tâches du responsable qualité sont décrites sous le point 4.1.3 de la directive 11-15.

Prestations de base usuelles au degré 1 :

- 1) Vérifier la pertinence du problème, tel qu'il a été formulé par les propriétaires et les exploitants, et de la stratégie retenue pour le résoudre, clarifier la définition des tâches et s'assurer de la faisabilité des mesures sur le plan de la construction, de l'organisation et sur le plan juridique. Contribuer à définir les affectations, les objectifs de protection et l'étendue du projet en ce qui concerne les mesures de protection incendie sur les plans de la construction, de l'équipement, de l'organisation et de la défense incendie.
- 2) Aider les propriétaires et les exploitants à mettre sur pied l'organisation du projet, à définir les tâches et les compétences des organismes chargés respectivement de planifier et d'exécuter les mesures relatives à la construction, à l'équipement, à l'organisation et à la défense incendie.
- 3) Concevoir un avant-projet qui tienne compte des grands objectifs et du contexte général dans lesquels il s'inscrit, et qui soit conforme aux règles de la protection incendie. Présenter, tout en évaluant leurs différentes variantes, les possibilités de mise en œuvre des mesures de protection incendie dans l'ouvrage en question, et établir les plans de protection incendie qui serviront de base à la suite de la planification.
- 4) Définir le programme d'assurance qualité et analyser les lignes de force de l'assurance qualité dans le projet et sa réalisation. Élaborer le concept de sécurité incendie du chantier.
- 5) Contrôler au moins par sondage et rectifier les modalités d'application des plans établis par les projeteurs, compte tenu des principales interfaces et des plans de protection incendie.
- 6) Créer les documents qui seront communiqués à l'appui de la demande du permis de construire, y compris les éventuels plans de protection incendie. Assurer la coordination entre les intervenants et le premier interlocuteur auprès de l'autorité de protection incendie.
- 7) Établir ou contrôler par sondage les documents des appels d'offres qui concernent les interfaces et les règles essentielles de protection incendie. Étudier les différentes solutions proposées par les entreprises pour mettre en œuvre les mesures de protection incendie, ainsi que les produits utilisés.
- 8) Définir le calendrier de la planification et de la réalisation du projet, compte tenu des délais inhérents aux procédures administratives, à la mise en service des installations, aux tests intégraux, à la correction des défauts et aux réceptions par l'organe compétent.
- 9) Définir les mesures d'assurance qualité, sur la base du programme d'assurance qualité et de ses grandes lignes de force. Élaborer le programme de vérification des documents de protection incendie.
- 10) Vérifier au moins par sondage que les obligations en matière de protection incendie ont été respectées dans les plans d'exécution et dans les plans détaillés; assurer la coordination et l'harmonisation des travaux entre les projeteurs et entre les installateurs, dans les divers métiers. Établir les preuves de protection incendie nécessaires et les demandes d'autorisation dans le domaine de la protection incendie, et les communiquer à l'autorité de protection incendie.
- 11) Superviser et contrôler au moins par sondage la construction, en particulier en ce qui concerne l'exécution des principales mesures de protection incendie, conformément au calendrier et aux règles de l'art, ainsi que l'emploi correct des matériaux et des éléments de construction, des systèmes et des constructions reconnus par l'AEAI.

3.3 Le bâtiment étant de faible hauteur, les exigences minimales suivantes doivent être appliquées :

Catégorie de hauteur	Bâtiments de faible hauteur (jusqu'à une hauteur totale de 11 m)				
Affectation	Concept	Système porteur [1]	Dalles d'étage formant compartiment coupe-feu	Parois formant compartiment coupe-feu et voies d'évacuation horizontales	Voies d'évacuation verticales
<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments d'habitation abritant plusieurs logements • Bureaux • Écoles • Surfaces de vente (avec surface de compartiment coupe-feu jusqu'à 1'200 m² et recevant jusqu'à 300 personnes) • Parkings [3] • Industrie et artisanat q jusqu'à 1'000 MJ/m² • Agriculture 	Construction	R 30 [5]	REI 30 [5]	EI 30	REI 30
	Installation d'extinction	pas d'exigence	EI 30	EI 30	REI 30

3.4 Compartimentage 2^{ème} sous-sol (plus de 50 % hors terre)

Le système porteur sera R30.
Le compartimentage entre le 2^{ème} et le 1^{er} sous-sol sera REI30.
Le compartimentage entre locaux sera EI30.

3.5 Compartimentage 1^{er} sous-sol (plus de 50 % hors terre)

Le système porteur sera R30.
Le compartimentage entre le 1^{er} sous-sol et le rez sera REI30.
Le compartimentage entre locaux sera EI30.

3.6 Compartimentage Rez-de-chaussée

Le système porteur sera R30.
Le compartimentage entre le rez et le 1^{er} sera REI30.
Le compartimentage entre locaux sera EI30.

3.7 Compartimentage 1^{er} étage

Le système porteur sera R00.
Le compartimentage entre locaux sera EI30.

3.8 Les parois non porteuse formant compartiment coupe-feu aura une épaisseur de 80 mm au moins.

3.9 Si la hauteur du mur est de plus de 3 mètres, sa stabilité doit être démontrée. Cette preuve peut être apportée par la vérification de la sécurité structurale à froid sous une charge horizontale uniforme de 0,2 kN/m². Il convient de veiller tout particulièrement au raccord des parois aux éléments de construction contigus, qui doit être effectué selon les règles de l'art.
Les dispositions figurant dans les attestations délivrées par l'AEA1 pour les éléments de construction testés et reconnus sont applicables.

4 VOIES D'ÉVACUATION ET DE SAUVETAGE 16-15

- 4.1 La largeur des escaliers sera de 1.20 mètre au minimum. Ils seront exécutés de manière à être praticables en toute sécurité.
- 4.2 La construction de l'escalier respectera le taux de montée, ad. 2.5.1 de la directive AEAI 16-15 ;

Hauteur de passage

La hauteur libre entre l'arête avant des marches et la face inférieure des paliers ou des escaliers doit être d'au moins 2,1 m.

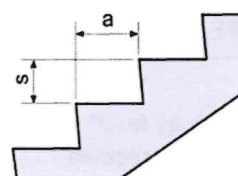
Taux de la montée

Un escalier est considéré comme idéal et aisément praticable lorsque sa contremarche s est de 0,17 m et son giron a de 0,29 m.

Les escaliers à volées droites sont considérés comme praticables en toute sécurité lorsque les conditions suivantes sont remplies:

Formule de mesure du pas: $2s + a = 0,63$ m (tolérance 0,62 – 0,65 m)

Formule de sécurité: $s + a = 0,46$ m (tolérance 0,45 – 0,47 m)



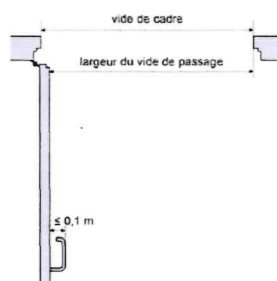
Paliers intermédiaires

Des paliers ou des paliers intermédiaires doivent être aménagés à chaque changement de direction ou toutes les 20 marches, mais au plus tard à chaque niveau.

Surface du giron

La surface du giron doit être antidérapante.

- 4.3 La longueur des voies d'évacuation est limitée à 35 m lorsqu'elles aboutissent à une seule voie d'évacuation verticale ou à une seule issue donnant sur un lieu sûr à l'air libre. Cette exigence est respectée dans ce projet.
- 4.4 La longueur des voies d'évacuation à l'intérieur d'une unité d'utilisation ne dépassera pas 35 mètres. Cette exigence est respectée dans ce projet.
- 4.5 La largeur de passage des portes sera de 0,90 mètre au minimum.



- 4.6 La hauteur de passage des portes sera de 2,00 mètres et celle des voies d'évacuation horizontales de 2,10 mètres au moins.
- 4.7 Les portes principales des appartements ne doivent pas obligatoirement s'ouvrir dans le sens de la fuite.
- 4.8 Les sens d'ouverture des portes sont définis dans les plans de sécurité établis par le bureau CR Conseils Sàrl.
- 4.9 Les portes de voies de fuite des appartements seront équipées de cylindres à bouton.

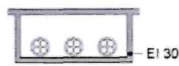
- 5.16 Le réseau de distribution de l'alimentation de sécurité doit être protégé contre les effets de l'incendie de telle manière que le maintien de la fonction soit garanti pendant toute la durée prescrite pour les appareils raccordés.
- 5.17 Les éléments de l'alimentation de sécurité, tels que les dispositifs de protection de surintensité, les interrupteurs, les bornes et câblages, doivent être séparés de l'alimentation normale des étages par une résistance au feu.
- 5.18 Les schémas de la directive 17-15 (ad chiffre 3.3.4 Réseau de distribution) devront être appliqués sur le réseau de l'alimentation de sécurité.

ad chiffre 3.3.4 Réseau de distribution

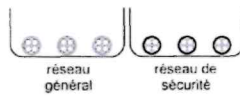
Modes de pose autorisés pour le réseau de distribution de l'alimentation de sécurité



séparé du réseau normal et posé sous crépi, dans du béton ou dans la maçonnerie

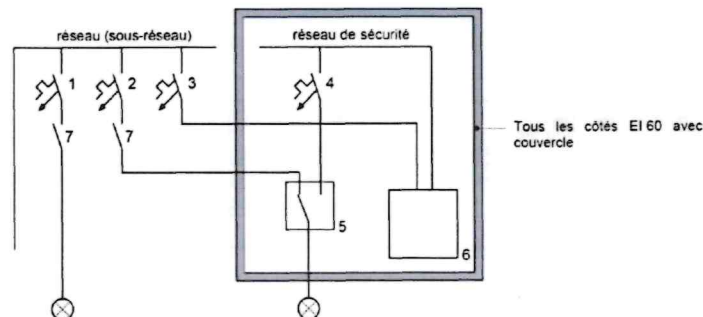


séparé du réseau normal, dans une gaine technique de résistance au feu correspondant à la durée de fonctionnement prescrite, mais d'une résistance au feu EI 30 au minimum



en pose ouverte, le fonctionnement du réseau de sécurité doit être garanti, conformément aux exigences, au moyen d'un support et d'un montage adaptés ainsi que d'une disposition judicieuse des câbles.

Séparation du réseau de sécurité par une résistance au feu EI 60



Légende :

- 1 Dispositif de protection de surintensité pour éclairage normal
- 2 Dispositif de protection de surintensité pour réseau / éclairage de sécurité
- 3 Dispositif de protection de surintensité de surveillance de la tension réseau et charge de l'alimentation de sécurité
- 4 Dispositif de protection de surintensité pour unité de commutation
- 5 Unité de commutation
- 6 Alimentation de sécurité
- 7 Interrupteur

- 5.19 Les normes NIBT pour les installations de sécurité seront appliquées.
- 5.20 Le concept des alimentations de sécurité et de la signalisation des voies de fuite sera présenté pour validation au responsable de l'assurance qualité en protection incendie (degré 1) avant le début des travaux.
- 5.21 Tous les documents de réception de la signalisation, ainsi que le rapport OIBT seront transmis au responsable de l'assurance qualité en protection incendie (degré 1).

6 DISPOSITIFS D'EXTINCTION 18-15

6.1 Le bâtiment ne sera pas équipé de dispositifs d'extinction.

7 INSTALLATIONS SPRINKLER 19-15

7.1 Le bâtiment ne sera pas équipé d'installations sprinkler.

8 INSTALLATIONS DE DÉTECTION INCENDIE 20-15

8.1 Le bâtiment ne sera pas équipé d'installation de détection incendie.

9 INSTALLATIONS D'EXTRACTION DE FUMÉE ET DE CHALEUR 21-15

9.1 Le bâtiment ne sera pas équipé d'installation d'extraction de fumée et de chaleur.

10 SYSTÈMES DE PROTECTION CONTRE LA Foudre 22-15

10.1 Le bâtiment n'est pas équipé d'installation de protection contre la foudre.

11 INSTALLATIONS DE TRANSPORT 23-15

11.1 Les portes palières de l'ascenseur seront RF1.

11.2 La porte palière d'ascenseur s'ouvrant directement dans l'appartement de l'attique, une porte EI30 sera installée devant la cage d'ascenseur.

11.3 La machinerie de l'ascenseur sera embarquée (placée dans la cage de l'ascenseur).

11.4 Lorsqu'un conduit nécessaire à la ventilation des installations techniques traverse d'autres locaux, il doit être muni d'un revêtement de résistance au feu EI30.

12 INSTALLATIONS THERMIQUES 24-15

12.1 Les installations de chauffage (PAC) seront installées dans un local technique séparé, d'une résistance au feu EI30 avec une porte d'accès EI30 certifiée AEAI.

12.2 Les fluides frigorigènes et réfrigérants de la pompe à chaleur ne seront pas combustibles ou toxiques.

12.3 Si un autre moyen de chauffage est installé (poêle, cheminée de salon, etc..), le concept de protection incendie devra être modifié ou complété, selon les directives de l'AEAI.

14 UTILISATION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION 14-15

- 14.1 Les matériaux combustibles ne peuvent être utilisés que s'ils ne conduisent pas à une augmentation inadmissible des risques. Sont notamment déterminants :
- la réaction au feu et la densité de fumée, la formation de gouttes en fusion et la chute d'éléments incandescents, le dégagement de chaleur, la formation de gaz d'incendie dangereux ;
 - le mode et l'ampleur de l'utilisation ;
 - le nombre d'occupants ;
 - la géométrie du bâtiment ;
 - le type de construction, la situation, l'étendue et l'affectation des bâtiments, des autres ouvrages ou des compartiments coupe-feu.
- 14.2 Si le revêtement des parois extérieures et / ou les isolations thermiques se composent de produits de construction combustibles, il faut faire en sorte que les sapeurs-pompiers puissent accéder à la façade concernée pour lutter contre le feu, par exemple au moyen de conduites sous pression ou d'un canon à eau mobile.
- 14.3 Les revêtements de parois extérieures et les isolations thermiques se composant de matériaux combustibles doivent être conçus de telle sorte qu'un incendie sur la paroi extérieure ne puisse se propager plus de deux étages au-dessus avant l'intervention des sapeurs-pompiers.
- 14.4 Tous les plans de détails des façades extérieures ainsi que les certifications AEAI, ou similaires, des matériaux seront présentés au responsable de l'assurance qualité en protection incendie (degré 1) avant le début des travaux.

15 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES/THERMIQUES ET INSTALLATIONS DE RECHARGE DE VEHICULES ÉLECTRIQUES

- 15.1 L'installation des panneaux photovoltaïques sera réalisée selon les documents suivants :
- L'état de la technique capteur et panneaux solaires de Swissolar au Capteurs et panneaux solaires, version en vigueur.
 - Guide de protection incendie AEAI Capteurs et panneaux solaires° 2001-15fr, version en vigueur.
 - La norme NIBT SN 411000 : 2025.
 - L'emplacement de l'onduleur sera défini par l'installateur des panneaux photovoltaïques et respectera les états de la technique et norme OIBT.
 - Un interrupteur pour la coupure du courant photovoltaïque pourra être installé si les états de la technique du fournisseur exigent celui-ci.
- 15.2 L'installation de panneaux thermiques sera réalisée selon les documents suivants :
- Les états de la technique des fournisseurs et de Swissolar seront appliqués.
- 15.3 Si les panneaux solaires sont intégrés, une protection EI30 RF1 doit être installée.

16 PRÉVENTIONS DES INCENDIES ET PROTECTION INCENDIE ORGANISATIONNELLE 12-15

Chantier

- 16.1 Le guide sur la « Prévention incendie sur les chantiers 2008-15 », version en vigueur, sera appliqué par la direction des travaux.
- 16.2 La direction des travaux se chargera de faire remplir et signer les annexes A1 à A9 aux différents partenaires du chantier.
- 16.3 L'ensemble des documents seront transmis au responsable de l'assurance qualité en protection incendie (degré 1), pour validation.
- 16.4 Toutes les personnes qui participent à des travaux sur des bâtiments et des ouvrages devront prendre les mesures appropriées pour prévenir efficacement le danger d'incendie et d'explosion accru occasionné par l'activité du chantier.
- 16.5 Si des dangers d'incendie particuliers ou l'importance du chantier l'exigent, un chargé de sécurité en protection incendie sera désigné pour la durée des travaux.
- 16.6 Il faut veiller à prévenir les incendies notamment en maintenant un ordre irréprochable sur les lieux de travail, conformément aux exigences de protection incendie, en instruisant le personnel, en assurant la surveillance et en effectuant des rondes périodiques.
- 16.7 Les chantiers doivent être rendus inaccessibles aux personnes non autorisées.
- 16.8 Une fermeture sera installée pour toute la durée du chantier. Les accès, par les entreprises et les livreurs, seront contrôlés.
- 16.9 Les matériaux combustibles (par exemple, le bois, le papier, le plastique, ainsi que les emballages) de même que les gravats doivent être évacués périodiquement et stockés à une distance suffisante des bâtiments et des autres ouvrages.

Exploitation

- 16.28 Il faut vérifier régulièrement que les équipements de protection incendie soient opérationnels et en assurer l'entretien. Les contrôles et les opérations d'entretien doivent être consignés.
- 16.29 En cas de reconversion de l'exploitation et dans les situations extraordinaires (travaux de réparation ou de transformation, mise hors service temporaire d'installations de détection d'incendie ou d'extinction, etc.), le concept de protection incendie sera adapté sans délai.
- 16.30 Les bâtiments et les autres ouvrages doivent toujours rester accessibles, afin que les sapeurs-pompiers puissent intervenir rapidement et efficacement.
- 16.31 Les constructions contiguës, les avant-corps ou les éléments de liaison ne doivent pas gêner l'intervention des sapeurs-pompiers. Partout où cela est nécessaire, des voies d'accès et des places destinées aux véhicules des sapeurs-pompiers doivent être prévues, signalisées et maintenues dégagées.
- 16.32 Les accès pompiers seront traités selon les directives sur les accès pompiers de la CSSP.
- 16.33 Le bâtiment étant de faible hauteur (<11m.), la place pour le véhicule pompier est autorisée jusqu'à 80 mètres de distance des villas, art 8 de la CSSP (version en vigueur).
- 16.34 Le véhicule du feu peut avoir un accès depuis la rue de Taillepied.

Rétention des écoulements et des eaux d'extinction

- 16.35 Les questions liées aux eaux d'extinction devront être prises en compte.
- 16.36 Au surplus, les directives de l'AEAI seront appliquées.

17 REMARQUES DE L'AUTEUR DU CONCEPT DE PROTECTION INCENDIE

- 17.1 Le concept de protection incendie pour le bâtiment « Paudex, Simplon 51 V. 1.1 » tel que réalisé par le bureau CR Conseils Sàrl devra être appliqué et tous les éléments de protection incendie réalisés dans leurs totalités.
- 17.2 Toute modification de ce concept devra faire l'objet d'une mise à jour, dudit concept, par une personne compétente selon le degré de l'assurance qualité de l'ouvrage demandé par l'AEAI et le concept de protection incendie.
- 17.3 Lorsque le permis de construire sera octroyé, l'architecte en transmettra une copie au bureau CR Conseils Sàrl.
- 17.4 Les textes de soumission et les demandes d'offres concernant les objets de protection incendie seront soumis au RAQ pour validation avant envoi aux entreprises.
- 17.5 Ce concept n'est pas valable s'il n'a pas été signé par toutes les parties (Maître d'ouvrage, Architecte, CR Conseils) et validé par l'autorité compétente.

Le bureau CR Conseils Sàrl n'est pas responsable des modifications du concept de protection incendie faites par l'architecte ou le maître d'ouvrage.

Oron-la-Ville, le 28.04.2026

Bureau d'experts AEA1 en protection incendie :

CR Conseils Sàrl
Florian Prélaz
Spécialiste en protection incendie
Certifié AEA1 / HPI N° 10075602

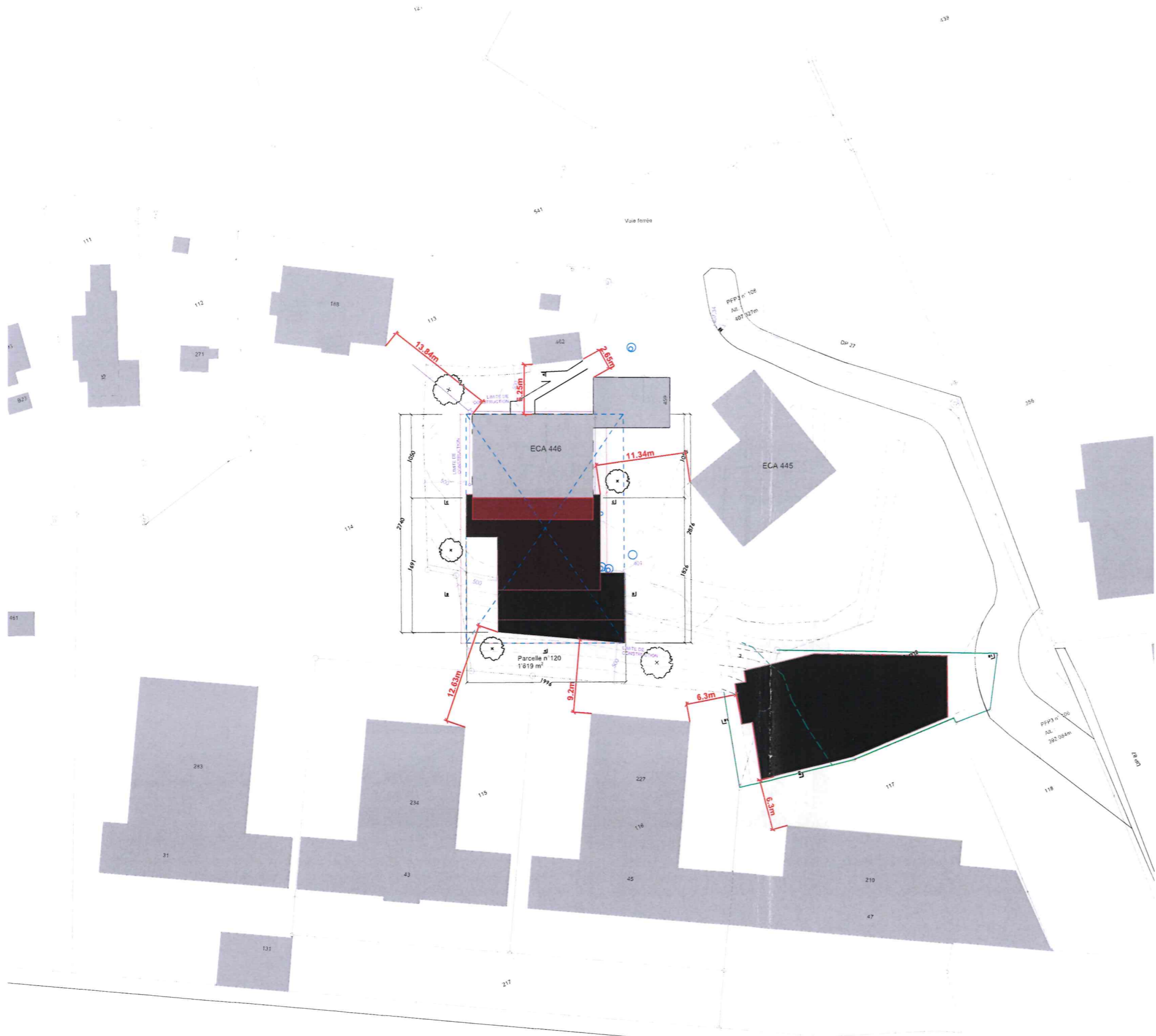


Le maître d'ouvrage : (Timbre et signature)
atelier d'architectes - v. sgarzi sa
Av. Général-Guisan 44 1009 Pully



L'architecte : (Timbre et signature)





Logo	Description	Remarques
	Unité d'utilisation	N° d'unité / niveau
	Compartment	coupe / vue
	Mur coupe-feu REI ... - RF1	coupe / vue
	Voie d'évacuation verticale	intérieur / extérieur
	Voie d'évacuation horizontale	intérieur / extérieur
	RF1 - Incombustible	coupe / vue
	RF2 - Difficilement combustible	coupe / vue
	RF3 - Moyennement combustible	coupe / vue
	Point de rassemblement	
	Signal "Sortie de secours"	lumineux
	Signal "Sortie de secours"	photoluminescent
	Balisage des voies de fuite	lumineux
	Balisage des voies de fuite	photoluminescent
	Eclairage de sécurité	
	Feu Flash	
	Eclairage de sécurité	par projecteur
	Eclairage portable de sécurité	emplacement
	Longueur de fuite	en mètre
	Détection incendie	
	Détection gaz	
	Clapet coupe-feu (CCF)	
	S - Sonorisation d'évacuation / K - Klaxon d'évacuation	
	Sprinklers	
	LOCAL EX Installation électrique anti-explosion	(ATEX)
	EFC - TC Tableau de commande - Désenfumage	(EFC)
	SMS - TC Tableau de commande - Surpression	(SMS)
	BAL - TC Tableau de commande - Balayage	(BAL)
	Gaine de désenfumage	
	Ventilateur mobile sapeurs-pompiers	emplacement
	Ventilateur de désenfumage	
	Ventilateur surpression	
	Air pulsé / aspiration mécanique	
	Air amené / flux d'air naturel	
	Dépression	
	Surpression / Surpr. accrue / Surpr. élevée	
	Valeur déplacement d'air naturel / fumées	en %, m2, m3/h
	Porte sans résistance au feu	
	Porte sans résistance au feu	avec ferme-porte
	Porte sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Coulissante sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	EN179 Porte s'ouvrant sans usage de clé	- de 2 pers. / m2
	EN1125 Porte avec barre anti-panique	+ de 2 pers. / m2
	Porte EI30 ("E"tanche, "I"solante, 30 min.)	
	Porte EI30-C	avec ferme-porte
	Porte EI30-C, asservie	év. avec portillon
	Coulissante EI30-C, asservie	év. avec portillon
	EI30 / (R)EI30 / R30 ("R"ésistance)	30 minutes
	EI60 / (R)EI60 / R60 ("R"ésistance)	60 minutes
	EI90 / (R)EI90 / R90 ("R"ésistance)	90 minutes
	EI180 / (R)EI180 / R180 ("R"ésistance)	180 minutes
	Extincteur	év. type A B C D F
	Bouton poussoir	alarme incendie
	Commande de désenfumage	
	CLE Tube à clé pompier	
	DI Tableau de détection incendie (DI)	principal / rappel
	EFC Extraction Feu Chaleur (EFC)	surface en m2
	Poste incendie sans armoire / avec armoire	tuyau max. 40 m.
	Colonne sèche - Alimentation	
	Colonne sèche - Prélèvement	

5 25 50m

Responsable assurance qualité :
Oron, le 19 mars 2026

dessin : Sandrine Jordil

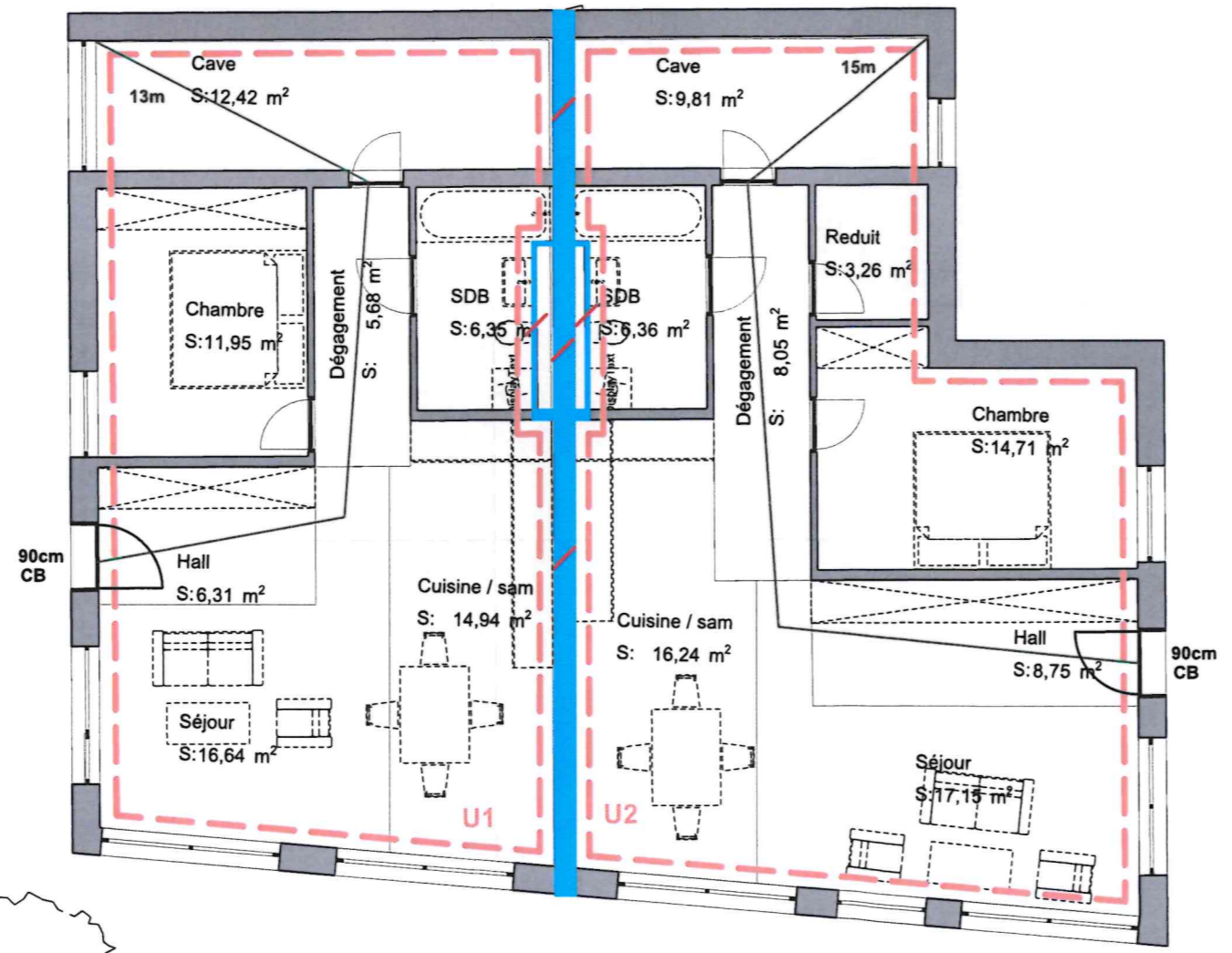
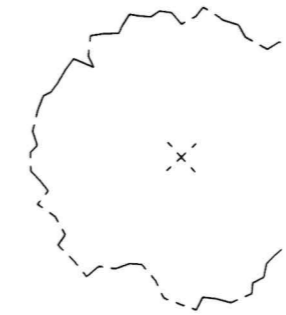
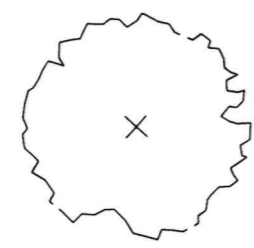
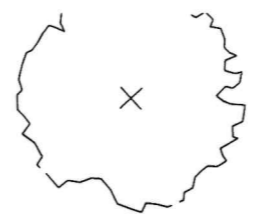
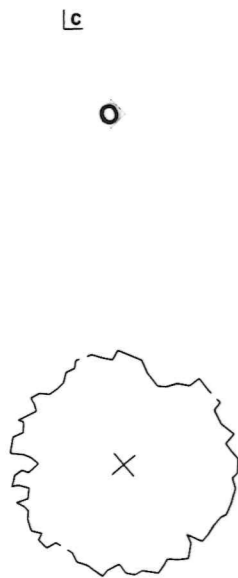
Ce plan de principe fait partie d'un concept de Protection Incendie et ne peut être utilisé séparément. Ce plan n'est pas un plan d'exécution et ne peut être utilisé comme tel. La nécessité d'un élément de Protection Incendie est mentionnée par un symbole dans un local ou une zone déterminée. L'emplacement et le nombre de symboles sont non-exhaustifs. L'exécution dépend de la Norme et des Directives de Protection Incendie AEA1 correspondantes.

Version	Date	Description
1.0/SJ	19.03.26	
1.1/FP	28.04.26	

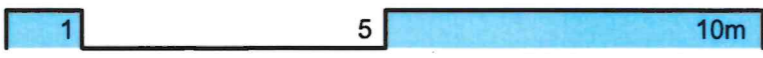
CR CONSEILS

CR Conseils Sàrl
Chemin de la Paisible 7
1610 Oron-la-Ville
T: 021 907 98 47
info@cr-conseils.ch

Paudex - Route du Simplon 51 - Parcelle 120
Construction de 9 appartements sur 4 niveaux
Situation
Echelle : 1/500



Logo	Description	Remarques
	Unité d'utilisation	N° d'unité / niveau
	Compartment	coupe / vue
	Mur coupe-feu REI ... - RF1	coupe / vue
	Voie d'évacuation verticale	intérieur / extérieur
	Voie d'évacuation horizontale	intérieur / extérieur
	RF1 - Incombustible	coupe / vue
	RF2 - Difficilement combustible	coupe / vue
	RF3 - Moyennement combustible	coupe / vue
	Point de rassemblement	
	Signal "Sortie de secours"	lumineux
	Signal "Sortie de secours"	photoluminescent
	Balisage des voies de fuite	lumineux
	Balisage des voies de fuite	photoluminescent
	Eclairage de sécurité	
	Feu Flash	
	Eclairage de sécurité	par projecteur
	Eclairage portatif de sécurité	emplacement
	Longueur de fuite	en mètre
	Détection incendie	
	Détection gaz	
	Clapet coupe-feu (CCF)	
	S - Sonorisation d'évacuation / K - Klaxon d'évacuation	
	Sprinklers	
	Installation électrique anti-explosion	(ATEX)
	Tableau de commande - Désenfumage	(EFC)
	Tableau de commande - Surpression	(SMS)
	Tableau de commande - Balayage	(BAL)
	Gaine de désenfumage	
	Ventilateur mobile sapeurs-pompiers	emplacement
	Ventilateur de désenfumage	
	Ventilateur surpression	
	Air pulsé / aspiration mécanique	
	Air amené / flux d'air naturel	
	Dépression	
	Surpression / Surpr. accrue / Surpr. élevée	
	Valeur déplacement d'air naturel / fumées	en %, m2, m3/h
	Porte sans résistance au feu	
	Porte sans résistance au feu	avec ferme-porte
	Porte sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Coulissante sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	EN179	Porte s'ouvrant sans usage de clé - de 2 pers. / m2
	EN1125	Porte avec barre anti-panique + de 2 pers. / m2
	Porte EI30 ("E"tanche, "I"solante, 30 min.)	
	Porte EI30-C	avec ferme-porte
	Porte EI30-C, asservie	év. avec portillon
	Coulissante EI30-C, asservie	év. avec portillon
	EI30 / (R)EI30 / R30 ("R"ésistance)	30 minutes
	EI60 / (R)EI60 / R60 ("R"ésistance)	60 minutes
	EI90 / (R)EI90 / R90 ("R"ésistance)	90 minutes
	EI180 / (R)EI180 / R180 ("R"ésistance)	180 minutes
	Extincteur	év. type A B C D F
	Bouton poussoir	alarme incendie
	Commande de désenfumage	
	CLE	Tube à clé pompier
	DI	Tableau de détection incendie (DI)
	EFC	Extraction Feu Chaleur (EFC)
	D	Poste incendie sans armoire / avec armoire tuyau max. 40 m.
	C	Colonne sèche - Alimentation
	P	Colonne sèche - Prélèvement



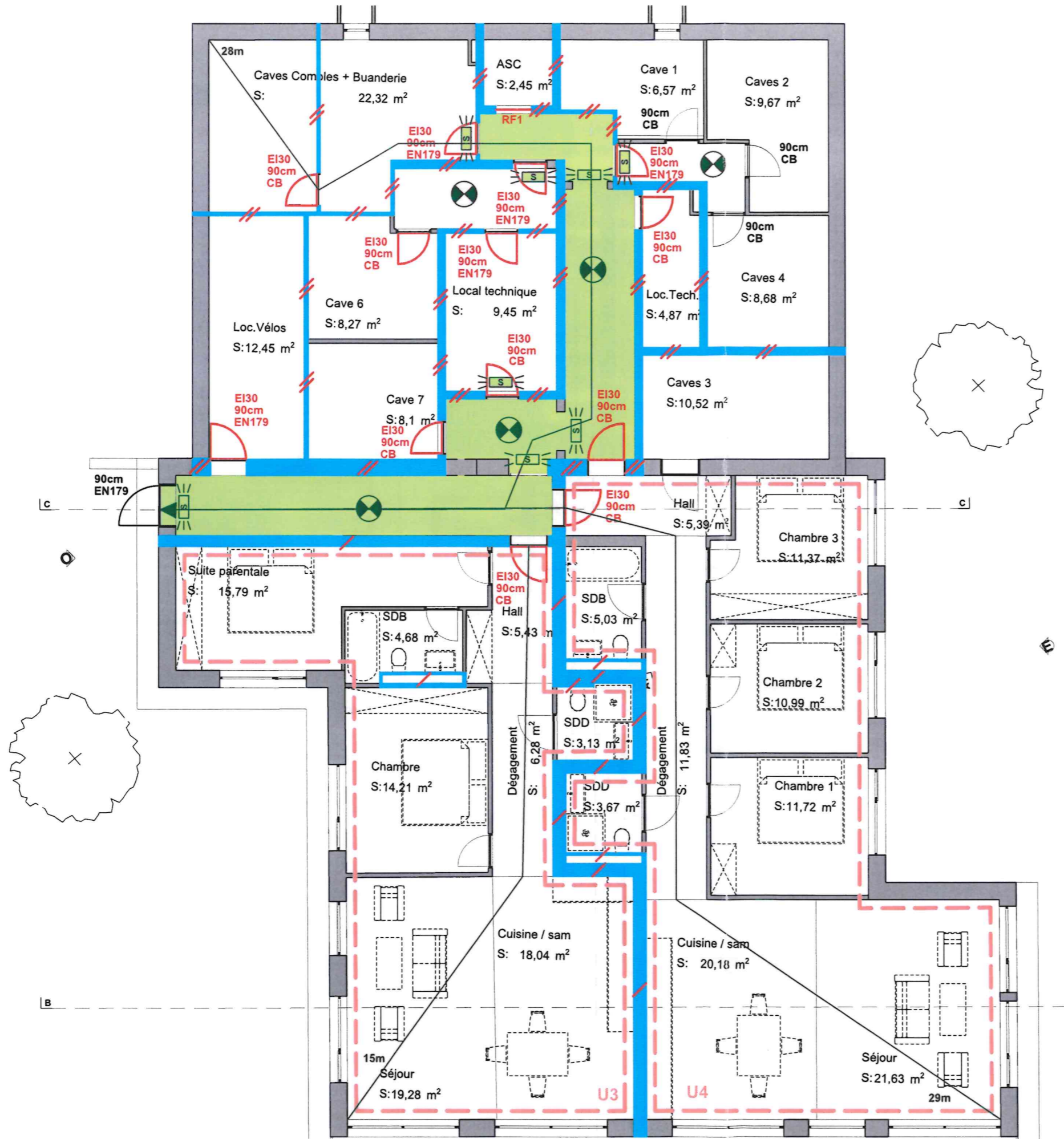
Responsable assurance qualité :
Oron, le 19 mars 2026
dessin : Sandrine Jordil

Ce plan de principe fait partie d'un concept de Protection Incendie et ne peut être utilisé séparément. Ce plan n'est pas un plan d'exécution et ne peut être utilisé comme tel. La nécessité d'un élément de Protection Incendie est mentionnée par un symbole dans un local ou une zone déterminée. L'emplacement et le nombre de symboles sont non-exhaustifs. L'exécution dépend de la Norme et des Directives de Protection Incendie AEA1 correspondantes.

Version	Date	Description
1.0/SJ	19.03.26	

CR CONSEILS
 Chemin de la Paisible 7
 1610 Oron-la-Ville
 T: 021 907 98 47
 info@cr-conseils.ch

Paudex - Route du Simplon 51 - Parcelle 120
Construction de 9 appartements sur 4 niveaux
 2ème sous-sol
 Echelle : 1/100



Logo	Description	Remarques
	Unité d'utilisation	N° d'unité / niveau
	Compartment	coupe / vue
	Mur coupe-feu REI ... - RF1	coupe / vue
	Voie d'évacuation verticale	intérieur / extérieur
	Voie d'évacuation horizontale	intérieur / extérieur
	RF1 - Incombustible	coupe / vue
	RF2 - Difficilement combustible	coupe / vue
	RF3 - Moyennement combustible	coupe / vue
	Point de rassemblement	
	Signal "Sortie de secours"	lumineux
	Signal "Sortie de secours"	photoluminescent
	Balises des voies de fuite	lumineux
	Balises des voies de fuite	photoluminescent
	Eclairage de sécurité	
	Feu Flash	
	Eclairage de sécurité	par projecteur
	Eclairage portable de sécurité	emplacement
	Longueur de fuite	en mètre
	Détection incendie	
	Détection gaz	
	Clapet coupe-feu (CCF)	
	S - Sonorisation d'évacuation / K - Klaxon d'évacuation	
	Sprinklers	
	Installation électrique anti-explosion	(ATEX)
	Tableau de commande - Désenfumage	(EFC)
	Tableau de commande - Surpression	(SMS)
	Tableau de commande - Balayage	(BAL)
	Gaine de désenfumage	
	Ventilateur mobile sapeurs-pompiers	emplacement
	Ventilateur de désenfumage	
	Ventilateur surpression	
	Air pulsé / aspiration mécanique	
	Air amené / flux d'air naturel	
	Dépression	
	Surpression / Surpr. accrue / Surpr. élevée	
	Valeur déplacement d'air naturel / fumées	en %, m2, m3/h
	Porte sans résistance au feu	
	Porte sans résistance au feu	avec ferme-porte
	Porte sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Coulissante sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	EN179	Porte s'ouvrant sans usage de clé - de 2 pers. / m2
	EN1125	Porte avec barre anti-panique + de 2 pers. / m2
	Porte EI30 ("E"tanche, "I"solante, 30 min.)	
	Porte EI30-C	avec ferme-porte
	Porte EI30-C, asservie	év. avec portillon
	Coulissante EI30-C, asservie	év. avec portillon
	EI30 / (R)EI30 / R30 ("R"ésistance)	30 minutes
	EI60 / (R)EI60 / R60 ("R"ésistance)	60 minutes
	EI90 / (R)EI90 / R90 ("R"ésistance)	90 minutes
	EI180 / (R)EI180/ R180 ("R"ésistance)	180 minutes
	Extincteur	év. type A B C D F
	Bouton poussoir	alarme incendie
	Commande de désenfumage	
	Tube à clé pompier	
	Tableau de détection incendie (DI)	principal / rappel
	Extraction Feu Chaleur (EFC)	surface en m2
	Poste incendie sans armoire / avec armoire	tuyau max. 40 m.
	Colonne sèche - Alimentation	
	Colonne sèche - Prélèvement	



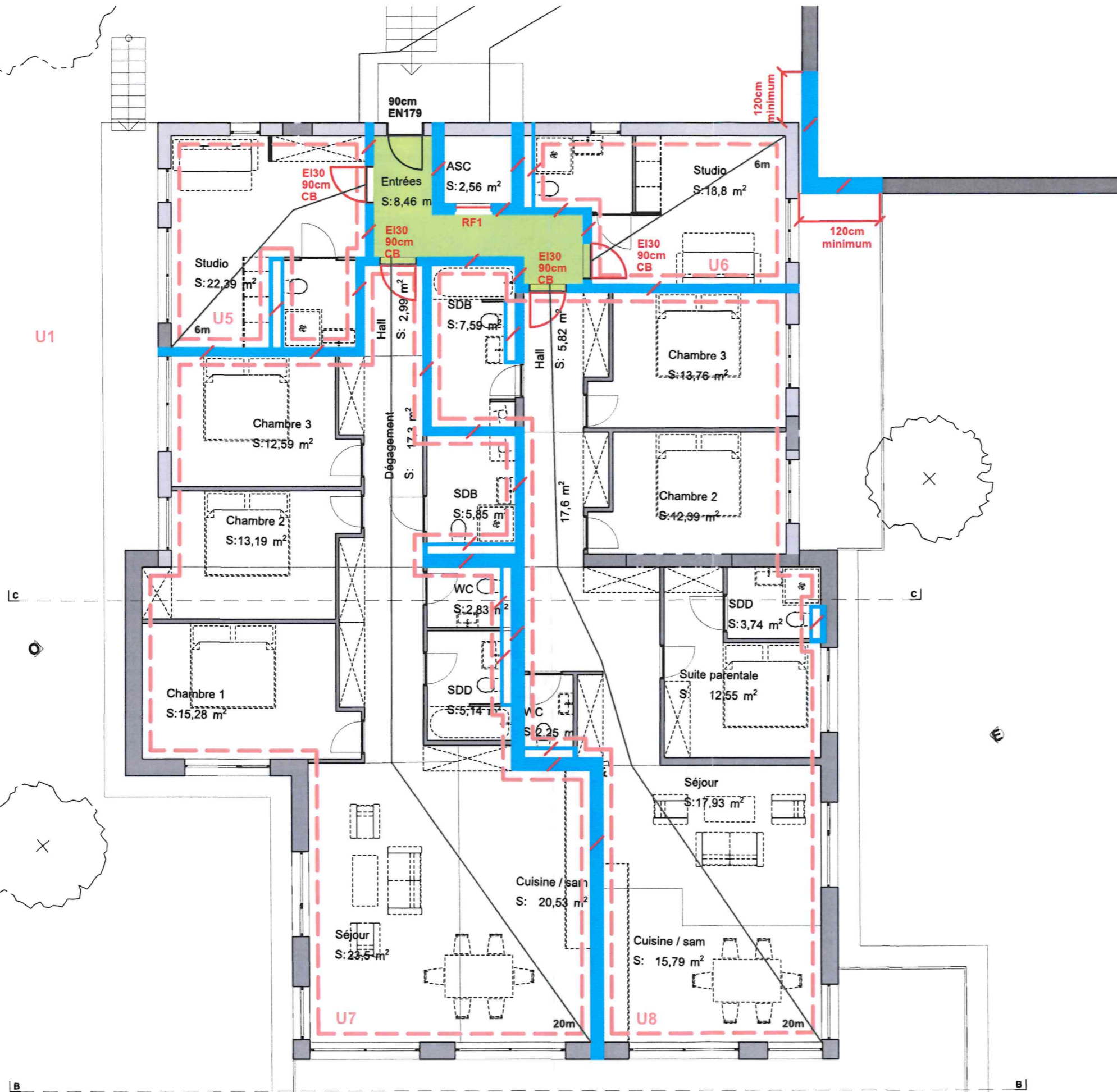
Responsable assurance qualité :
Oron, le 19 mars 2026
dessin : Sandrine Jordil

Ce plan de principe fait partie d'un concept de Protection Incendie et ne peut être utilisé séparément. Ce plan n'est pas un plan d'exécution et ne peut être utilisé comme tel. La nécessité d'un élément de Protection Incendie est mentionnée par un symbole dans un local ou une zone déterminée. L'emplacement et le nombre de symboles sont non-exhaustifs. L'exécution dépend de la Norme et des Directives de Protection Incendie AEA1 correspondantes.

Version	Date	Description
1.0/SJ	19.03.26	

CR CONSEILS
 CR Conseils Sàrl
 Chemin de la Paisible 7
 1610 Oron-la-Ville
 T: 021 907 98 47
 info@cr-conseils.ch

Paudex - Route du Simplon 51 - Parcelle 120
Construction de 9 appartements sur 4 niveaux
 1er sous-sol
 Echelle : 1/100



Logo	Description	Remarques
	Unité d'utilisation	N° d'unité / niveau
	Compartiment	coupe / vue
	Mur coupe-feu REI ... - RF1	coupe / vue
	Voie d'évacuation verticale	intérieur / extérieur
	Voie d'évacuation horizontale	intérieur / extérieur
	RF1 - Incombustible	coupe / vue
	RF2 - Difficilement combustible	coupe / vue
	RF3 - Moyennement combustible	coupe / vue
	Point de rassemblement	
	Signal "Sortie de secours"	lumineux
	Signal "Sortie de secours"	photoluminescent
	Balisage des voies de fuite	lumineux
	Balisage des voies de fuite	photoluminescent
	Eclairage de sécurité	
	Feu Flash	
	Eclairage de sécurité	par projecteur
	Eclairage portatif de sécurité	emplacement
	Longueur de fuite	en mètre
	Détection incendie	
	Détection gaz	
	Clapet coupe-feu (CCF)	
	S - Sonorisation d'évacuation / K - Klaxon d'évacuation	
	Sprinklers	
	LOCAL EX	Installation électrique anti-explosion (ATEX)
	EFC - TC	Tableau de commande - Désenfumage (EFC)
	SMS - TC	Tableau de commande - Surpression (SMS)
	BAL - TC	Tableau de commande - Balayage (BAL)
	Gaine de désenfumage	
	Ventilateur mobile sapeurs-pompiers	emplacement
	Ventilateur de désenfumage	
	Ventilateur surpression	
	Air pulsé / aspiration mécanique	
	Air amené / flux d'air naturel	
	Dépression	
	Surpression / Surpr. accrue / Surpr. élevée	
	Valeur déplacement d'air naturel / fumées	en %, m2, m3/h
	Porte sans résistance au feu	
	Porte sans résistance au feu	avec ferme-porte
	Porte sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Coulissante sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	EN179	Porte s'ouvrant sans usage de clé - de 2 pers. / m2
	EN1125	Porte avec barre anti-panique + de 2 pers. / m2
	Porte EI30 ("E"tanche, "I"solante, 30 min.)	
	Porte EI30-C	avec ferme-porte
	Porte EI30-C, asservie	év. avec portillon
	Coulissante EI30-C, asservie	év. avec portillon
	EI30 / (R)EI30 / R30 ("R"ésistance)	30 minutes
	EI60 / (R)EI60 / R60 ("R"ésistance)	60 minutes
	EI90 / (R)EI90 / R90 ("R"ésistance)	90 minutes
	EI180 / (R)EI180 / R180 ("R"ésistance)	180 minutes
	Extincteur	év. type A B C D F
	Bouton poussoir	alarme incendie
	Commande de désenfumage	
	CLE	Tube à clé pompier
	DI	Tableau de détection incendie (DI) principal / rappel
	EFC	Extraction Feu Chaleur (EFC) surface en m2
	Poste incendie sans armoire / avec armoire	tuyau max. 40 m.
	Colonne sèche - Alimentation	
	Colonne sèche - Prélèvement	

1 5 10m

Responsable assurance qualité :
Oron, le 19 mars 2026
dessin : Sandrine Jordil

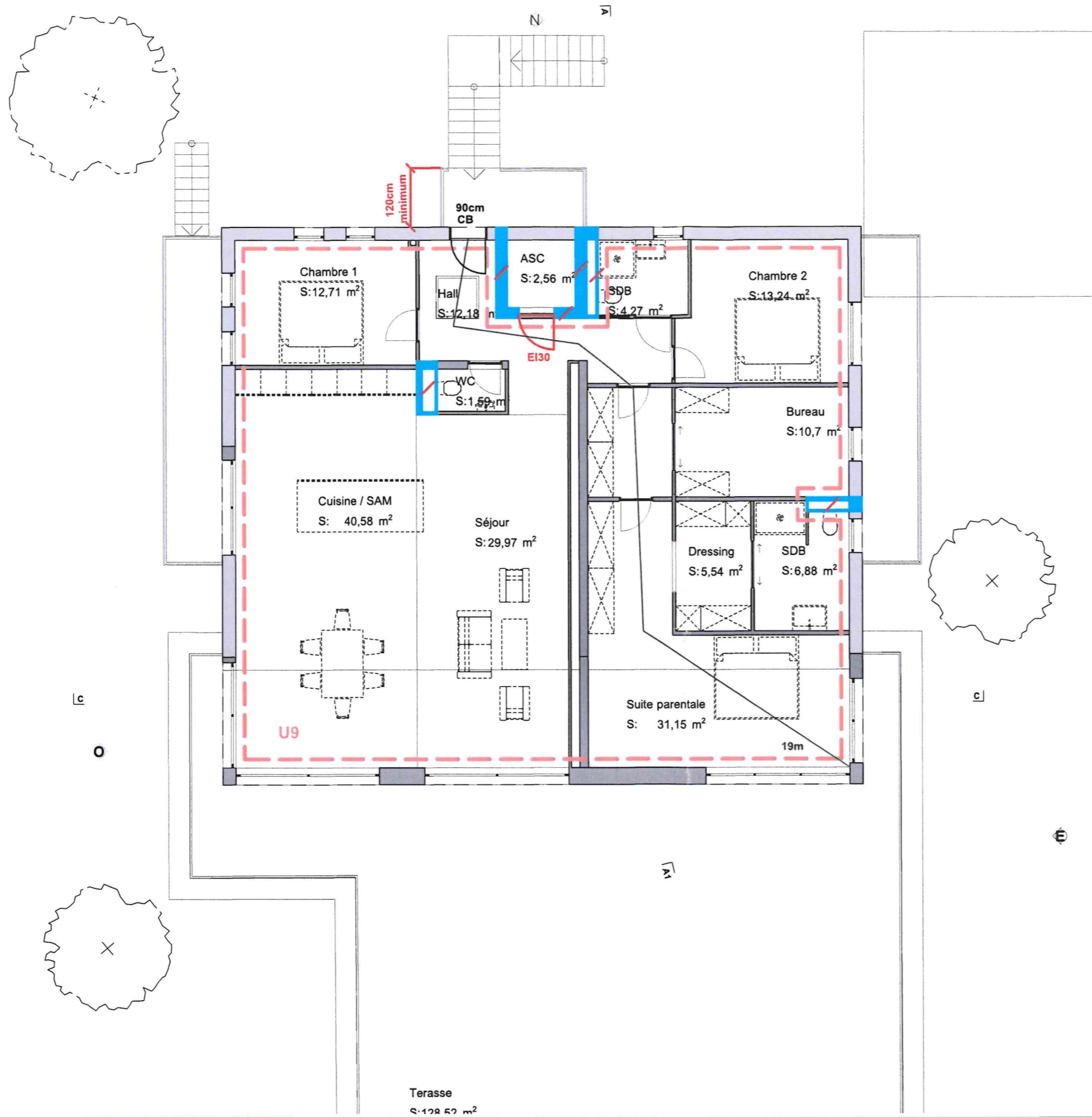
Ce plan de principe fait partie d'un concept de Protection Incendie et ne peut être utilisé séparément. Ce plan n'est pas un plan d'exécution et ne peut être utilisé comme tel. La nécessité d'un élément de Protection Incendie est mentionnée par un symbole dans un local ou une zone déterminée. L'emplacement et le nombre de symboles sont non-exhaustifs. L'exécution dépend de la Norme et des Directives de Protection Incendie AEAI correspondantes.

Version	Date	Description
1.0/SJ	19.03.26	



CR Conseils Sàrl
Chemin de la Paisible 7
1610 Oron-la-Ville
T: 021 907 98 47
info@cr-conseils.ch

Paudex - Route du Simplon 51 - Parcelle 120
Construction de 9 appartements sur 4 niveaux
Rez-de-chaussée
Echelle : 1/100



Logo	Description	Remarques
	Unité d'utilisation	N° d'unité / niveau
	Compartment	coupe / vue
	Mur coupe-feu REI ... - RF1	coupe / vue
	Voie d'évacuation verticale	intérieur / extérieur
	Voie d'évacuation horizontale	intérieur / extérieur
	RF1 - Incombustible	coupe / vue
	RF2 - Difficilement combustible	coupe / vue
	RF3 - Moyennement combustible	coupe / vue
	Point de rassemblement	
	Signal "Sortie de secours"	lumineux
	Signal "Sortie de secours"	photoluminescent
	Balisage des voies de fuite	lumineux
	Balisage des voies de fuite	photoluminescent
	Eclairage de sécurité	
	Feu Flash	
	Eclairage de sécurité	par projecteur
	Eclairage portatif de sécurité	emplacement
	Longueur de fuite	en mètre
	Détection incendie	
	Détection gaz	
	Clapet coupe-feu (CCF)	
	S - Sonorisation d'évacuation / K - Klaxon d'évacuation	
	Sprinklers	
	Installation électrique anti-explosion (ATEX)	
	Tableau de commande - Désenfumage (EFC)	
	Tableau de commande - Surpression (SMS)	
	Tableau de commande - Balayage (BAL)	
	Gaine de désenfumage	
	Ventilateur mobile sapeurs-pompiers	emplacement
	Ventilateur de désenfumage	
	Ventilateur surpression	
	Air pulsé / aspiration mécanique	
	Air amené / flux d'air naturel	
	Dépression	
	Surpression / Surpr. accrue / Surpr. élevée	
	Valeur déplacement d'air naturel / fumées	en %, m2, m3/h
	Porte sans résistance au feu	
	Porte sans résistance au feu	avec ferme-porte
	Porte sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Coulissante sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	EN179 Porte s'ouvrant sans usage de clé	- de 2 pers. / m2
	EN1125 Porte avec barre anti-panique	+ de 2 pers. / m2
	Porte EI30 ("E"tanche, "I"solante, 30 min.)	
	Porte EI30-C	avec ferme-porte
	Porte EI30-C, asservie	év. avec portillon
	Coulissante EI30-C, asservie	év. avec portillon
	EI30 / (R)EI30 / R30 ("R"ésistance)	30 minutes
	EI60 / (R)EI60 / R60 ("R"ésistance)	60 minutes
	EI90 / (R)EI90 / R90 ("R"ésistance)	90 minutes
	EI180 / (R)EI180/ R180 ("R"ésistance)	180 minutes
	Extincteur	év. type A B C D F
	Bouton poussoir	alarme incendie
	Commande de désenfumage	
	Tube à clé pompier	
	CLE	
	DI	Tableau de détection incendie (DI) principal / rappel
	EFC	Extraction Feu Chaleur (EFC) surface en m2
	Poste incendie sans armoire / avec armoire	tuyau max. 40 m.
	Colonne sèche - Alimentation	
	Colonne sèche - Prélèvement	



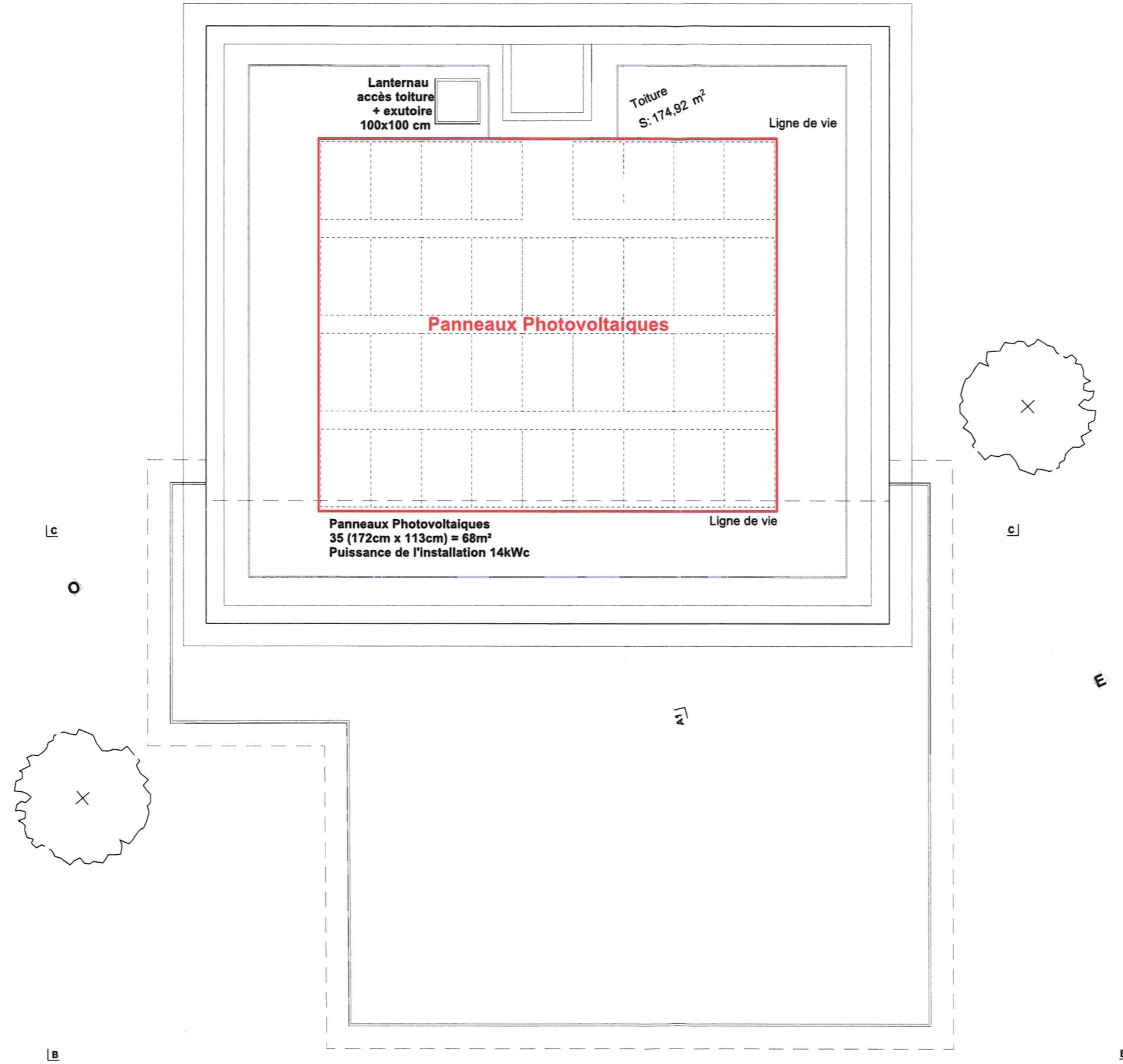
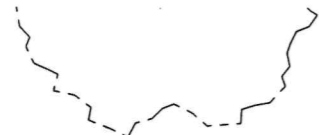
Responsable assurance qualité :
Oron, le 19 mars 2026
dessin : Sandrine Jordil

Ce plan de principe fait partie d'un concept de Protection Incendie et ne peut être utilisé séparément. Ce plan n'est pas un plan d'exécution et ne peut être utilisé comme tel. La nécessité d'un élément de Protection Incendie est mentionnée par un symbole dans un local ou une zone déterminée. L'emplacement et le nombre de symboles sont non-exhaustifs. L'exécution dépend de la Norme et des Directives de Protection Incendie AEA1 correspondantes.

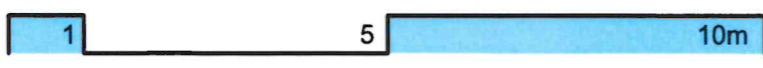
Version	Date	Description
1.0/SJ	19.03.26	

CR CONSEILS
 CR Conseils Sàrl
 Chemin de la Paisible 7
 1610 Oron-la-Ville
 T: 021 907 98 47
 info@cr-conseils.ch

Paudex - Route du Simplon 51 - Parcelle 120
Construction de 9 appartements sur 4 niveaux
 Attique
 Echelle : 1/100



Logo	Description	Remarques
	Unité d'utilisation	N° d'unité / niveau
	Compartment	coupe / vue
	Mur coupe-feu REI ... - RF1	coupe / vue
	Voie d'évacuation verticale	intérieur / extérieur
	Voie d'évacuation horizontale	intérieur / extérieur
	RF1 - Incombustible	coupe / vue
	RF2 - Difficilement combustible	coupe / vue
	RF3 - Moyennement combustible	coupe / vue
	Point de rassemblement	
	Signal "Sortie de secours"	lumineux
	Signal "Sortie de secours"	photoluminescent
	Balisage des voies de fuite	lumineux
	Balisage des voies de fuite	photoluminescent
	Eclairage de sécurité	
	Feu Flash	
	Eclairage de sécurité	par projecteur
	Eclairage portatif de sécurité	emplacement
	Longueur de fuite	en mètre
	Détection incendie	
	Détection gaz	
	Clapet coupe-feu (CCF)	
	S - Sonorisation d'évacuation / K - Klaxon d'évacuation	
	Sprinklers	
	Installation électrique anti-explosion	(ATEX)
	Tableau de commande - Désenfumage	(EFC)
	Tableau de commande - Surpression	(SMS)
	Tableau de commande - Balayage	(BAL)
	Gaine de désenfumage	
	Ventilateur mobile sapeurs-pompiers	emplacement
	Ventilateur de désenfumage	
	Ventilateur surpression	
	Air pulsé / aspiration mécanique	
	Air amené / flux d'air naturel	
	Dépression	
	Surpression / Surpr. accrue / Surpr. élevée	
	Valeur déplacement d'air naturel / fumées	en %, m2, m3/h
	Porte sans résistance au feu	
	Porte sans résistance au feu	avec ferme-porte
	Porte sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Coulissante sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	EN179	Porte s'ouvrant sans usage de clé - de 2 pers. / m2
	EN1125	Porte avec barre anti-panique + de 2 pers. / m2
	Porte EI30 ("E"tanche, "I"solante, 30 min.)	
	Porte EI30-C	avec ferme-porte
	Porte EI30-C, asservie	év. avec portillon
	A	Coulissante EI30-C, asservie év. avec portillon
	EI30 / (R)EI30 / R30 ("R"ésistance)	30 minutes
	EI60 / (R)EI60 / R60 ("R"ésistance)	60 minutes
	EI90 / (R)EI90 / R90 ("R"ésistance)	90 minutes
	EI180 / (R)EI180 / R180 ("R"ésistance)	180 minutes
	Extincteur	év. type A B C D F
	Bouton poussoir	alarme incendie
	Commande de désenfumage	
	CLE	Tube à clé pompier
	DI	Tableau de détection incendie (DI) principal / rappel
	EFC	Extraction Feu Chaleur (EFC) surface en m2
	D	Poste incendie sans armoire / avec armoire tuyau max. 40 m.
	Colonnes sèches - Alimentation	
	Colonnes sèches - Prélèvement	



Responsable assurance qualité :
Oron, le 19 mars 2026

dessin : Sandrine Jordil

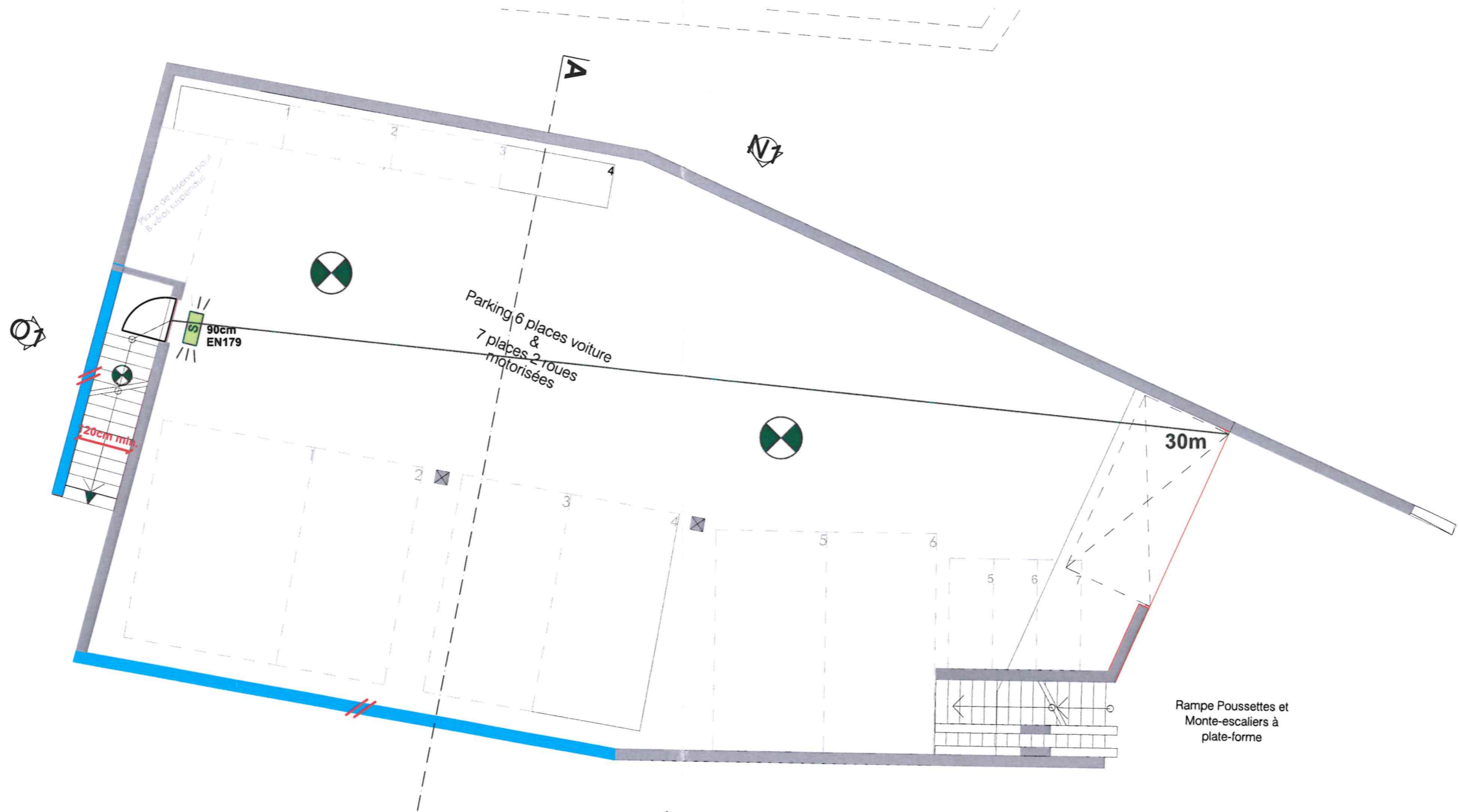
Ce plan de principe fait partie d'un concept de Protection Incendie et ne peut être utilisé séparément. Ce plan n'est pas un plan d'exécution et ne peut être utilisé comme tel. La nécessité d'un élément de Protection Incendie est mentionnée par un symbole dans un local ou une zone déterminée. L'emplacement et le nombre de symboles sont non-exhaustifs. L'exécution dépend de la Norme et des Directives de Protection Incendie AEAI correspondantes.

Version	Date	Description
1.0/SJ	19.03.26	

CR CONSEILS

CR Conseils Sàrl
Chemin de la Paisible 7
1610 Oron-la-Ville
T: 021 907 98 47
info@cr-conseils.ch

Paudex - Route du Simplon 51 - Parcelle 120
Construction de 9 appartements sur 4 niveaux
Toiture
Echelle : 1/100



Rampe Poussettes et
Monte-escaliers à
plate-forme



Logo	Description	Remarques
	Unité d'utilisation	N° d'unité / niveau
	Compartment	coupe / vue
	Mur coupe-feu REI ... - RF1	coupe / vue
	Voie d'évacuation verticale	intérieur / extérieur
	Voie d'évacuation horizontale	intérieur / extérieur
	RF1 - Incombustible	coupe / vue
	RF2 - Difficilement combustible	coupe / vue
	RF3 - Moyennement combustible	coupe / vue
	Point de rassemblement	
	Signal "Sortie de secours"	lumineux
	Signal "Sortie de secours"	photoluminescent
	Balisage des voies de fuite	lumineux
	Balisage des voies de fuite	photoluminescent
	Eclairage de sécurité	
	Feu Flash	
	Eclairage de sécurité	par projecteur
	Eclairage portatif de sécurité	emplacement
	Longueur de fuite	en mètre
	Colonne sèche - Alimentation	
	Colonne sèche - Prélèvement	

Logo	Description	Remarques
	Installation électrique anti-explosion	(ATEX)
	Tableau de commande - Désenfumage	(EFC)
	Tableau de commande - Surpression	(SMS)
	Tableau de commande - Balayage	(BAL)
	Gaine de désenfumage	
	Ventilateur mobile sapeurs-pompiers	emplacement
	Ventilateur de désenfumage	
	Ventilateur surpression	
	Air pulsé / aspiration mécanique	
	Air amené / flux d'air naturel	
	Dépression	
	Surpression / Surpr. accrue / Surpr. élevée	
	Valeur déplacement d'air naturel / fumées	en %, m2, m3/h
	Détection incendie	
	Détection gaz	
	Clapet coupe-feu (CCF)	
	S - Sonorisation d'évacuation / K - Klaxon d'évacuation	
	Sprinklers	
	Porte s'ouvrant sans usage de clé	- de 2 pers. / m2
	Porte avec barre anti-panique	+ de 2 pers. / m2

Logo	Description	Remarques
	Porte sans résistance au feu	
	Porte sans résistance au feu	avec ferme-porte
	Porte sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Coulissante sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Porte EI30 ("E"tanche, "I"solante, 30 min.)	
	Porte EI30-C	avec ferme-porte
	Porte EI30-C, asservie	év. avec portillon
	Coulissante EI30-C, asservie	év. avec portillon
	EI30 / (R)EI30 / R30 ("R"ésistance)	30 minutes
	EI60 / (R)EI60 / R60 ("R"ésistance)	60 minutes
	EI90 / (R)EI90 / R90 ("R"ésistance)	90 minutes
	EI180 / (R)EI180 / R180 ("R"ésistance)	180 minutes
	Extincteur	év. type A B C D F
	Bouton poussoir	alarme incendie
	Commande de désenfumage	
	Tube à clé pompier	
	Tableau de détection incendie (DI)	principal / rappel
	Extraction Feu Chaleur (EFC)	surface en m2
	Poste incendie sans armoire	tuyau max. 40 m.
	Poste incendie avec armoire	tuyau max. 40 m.

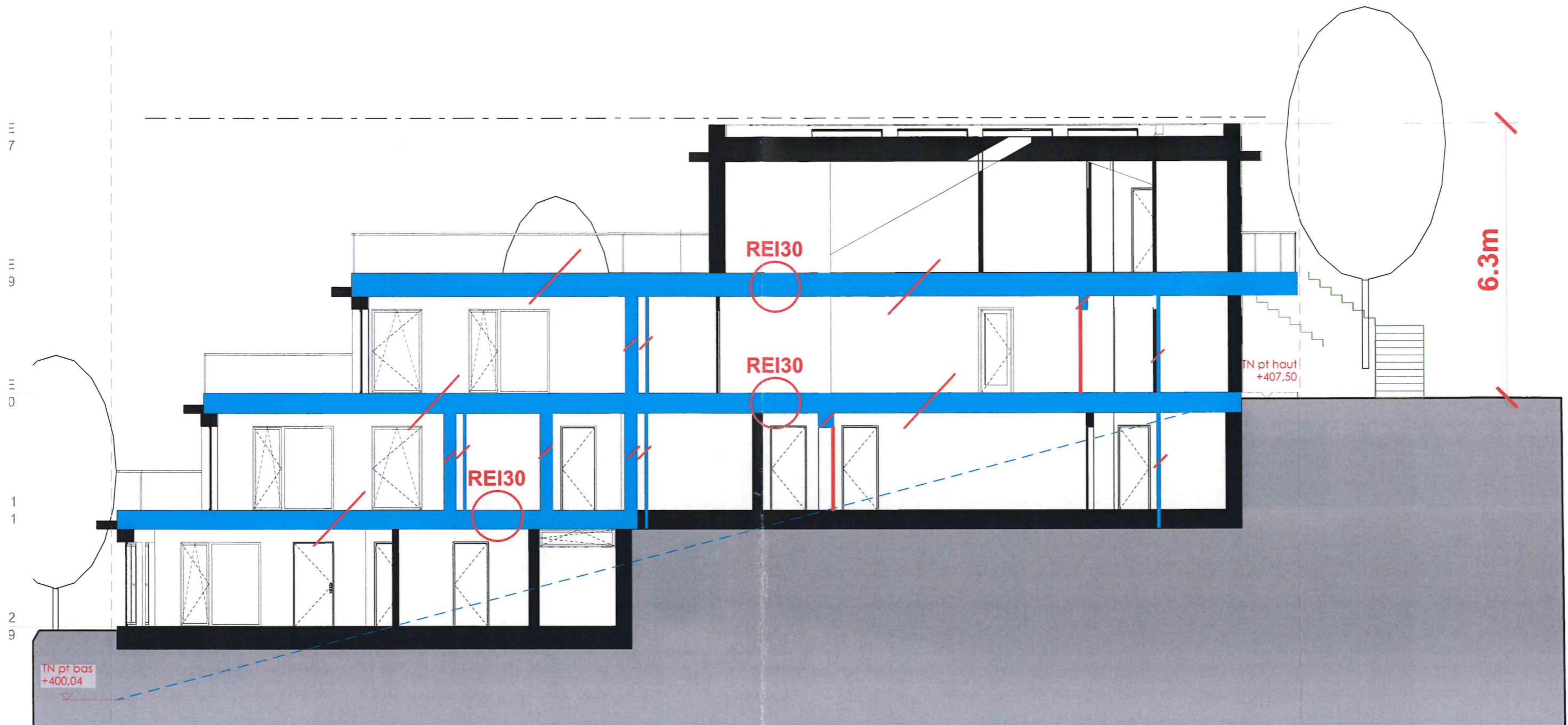


CR Conseils Sàrl
Chemin de la Paisible 7
1610 Oron-la-Ville
T: 021 907 98 47
info@cr-conseils.ch

Paudex - Route du Simplon 51 - Parcelle 120
Construction de 9 appartements sur 4 niveaux
Parking
Echelle : 1/100

Responsable assurance qualité :		
Oron, le 19 mars 2026		dessin : Sandrine Jordil
Version	Date	Description
1.0/FP	28.04.26	

Ce plan de principe fait partie d'un concept de Protection Incendie et ne peut être utilisé séparément. Ce plan n'est pas un plan d'exécution et ne peut être utilisé comme tel. La nécessité d'un élément de Protection Incendie est mentionnée par un symbole dans un local ou une zone déterminée. L'emplacement et le nombre de symboles sont non-exhausifs. L'exécution dépend de la Norme et des Directives de Protection Incendie AEA1 correspondantes.



Logo	Description	Remarques
	Unité d'utilisation	N° d'unité / niveau
	Compartment	coupe / vue
	Mur coupe-feu REI ... - RF1	coupe / vue
	Voie d'évacuation verticale	intérieur / extérieur
	Voie d'évacuation horizontale	intérieur / extérieur
	RF1 - Incombustible	coupe / vue
	RF2 - Difficilement combustible	coupe / vue
	RF3 - Moyennement combustible	coupe / vue
	Point de rassemblement	
	Signal "Sortie de secours"	lumineux
	Signal "Sortie de secours"	photoluminescent
	Balisage des voies de fuite	lumineux
	Balisage des voies de fuite	photoluminescent
	Eclairage de sécurité	
	Feu Flash	
	Eclairage de sécurité	par projecteur
	Eclairage portatif de sécurité	emplacement
	Longueur de fuite	en mètre
	Colonne sèche - Alimentation	
	Colonne sèche - Prélèvement	

Logo	Description	Remarques
	Installation électrique anti-explosion (ATEX)	(ATEX)
	Tableau de commande - Désenfumage (EFC)	(EFC)
	Tableau de commande - Surpression (SMS)	(SMS)
	Tableau de commande - Balayage (BAL)	(BAL)
	Gaine de désenfumage	
	Ventilateur mobile sapeurs-pompiers	emplacement
	Ventilateur de désenfumage	
	Ventilateur surpression	
	Air pulsé / aspiration mécanique	
	Air amené / flux d'air naturel	
	Dépression	
	Surpression / Surpr. accrue / Surpr. élevée	
	Valeur déplacement d'air naturel / fumées	en %, m2, m3/h
	Détection incendie	
	Détection gaz	
	Clapet coupe-feu (CCF)	
	S - Sonorisation d'évacuation / K - Klaxon d'évacuation	
	Sprinklers	
	EN179	Porte s'ouvrant sans usage de clé - de 2 pers. / m2
	EN1125	Porte avec barre anti-panique + de 2 pers. / m2

Logo	Description	Remarques
	Porte sans résistance au feu	
	Porte sans résistance au feu	avec ferme-porte
	Porte sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Coulissante sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Porte EI30 ("E"tanche, "I"solante, 30 min.)	
	Porte EI30-C	avec ferme-porte
	Porte EI30-C, asservie	év. avec portillon
	Coulissante EI30-C, asservie	év. avec portillon
	EI30 / (R)EI30 / R30 ("R"ésistance)	30 minutes
	EI60 / (R)EI60 / R60 ("R"ésistance)	60 minutes
	EI90 / (R)EI90 / R90 ("R"ésistance)	90 minutes
	EI180 / (R)EI180 / R180 ("R"ésistance)	180 minutes
	Extincteur	év. type A B C D F
	Bouton poussoir	alarme incendie
	Commande de désenfumage	
	Tube à clé pompier	
	Tableau de détection incendie (DI)	principal / rappel
	Extraction Feu Chaleur (EFC)	surface en m2
	Poste incendie sans armoire	tuyau max. 40 m.
	Poste incendie avec armoire	tuyau max. 40 m.

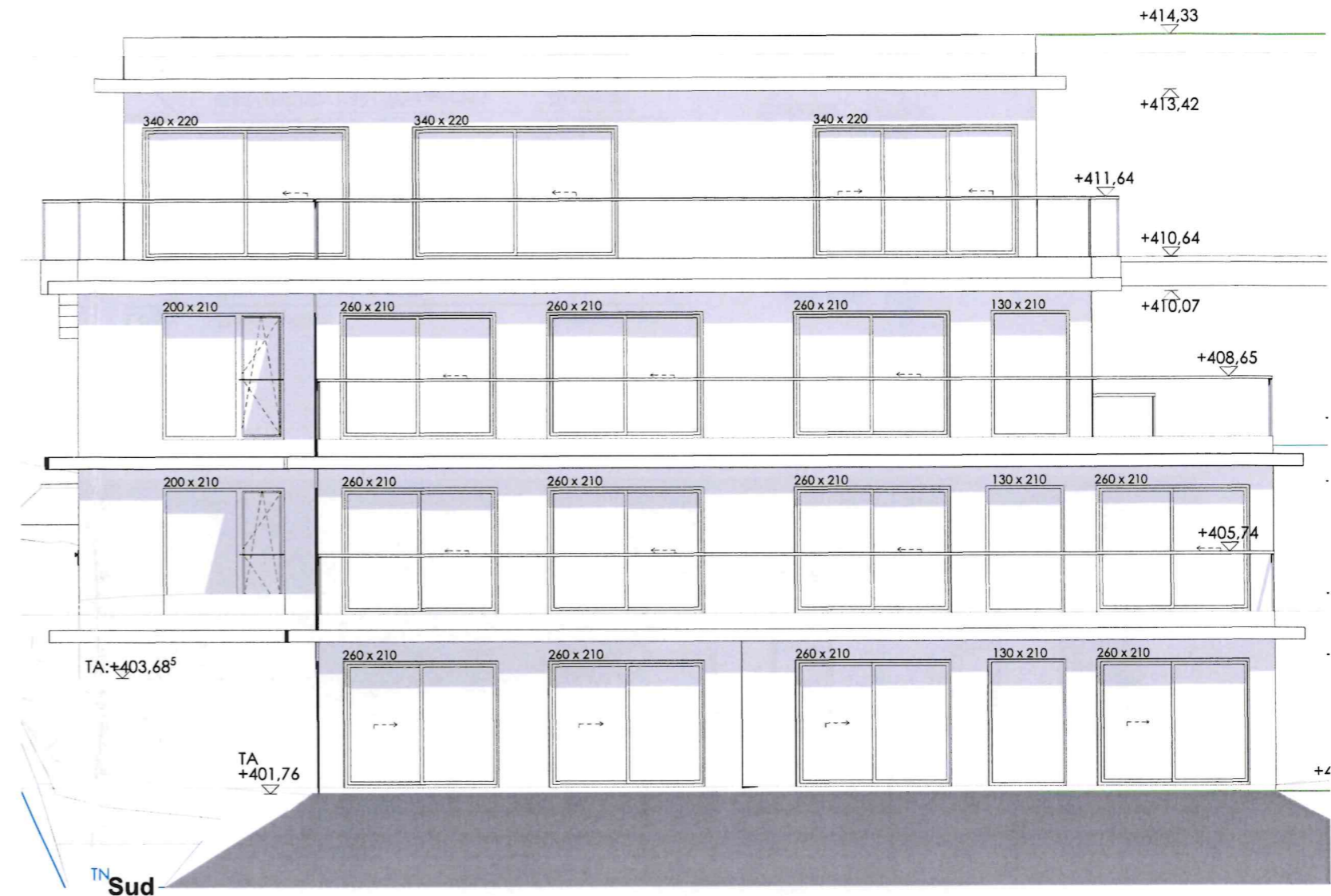
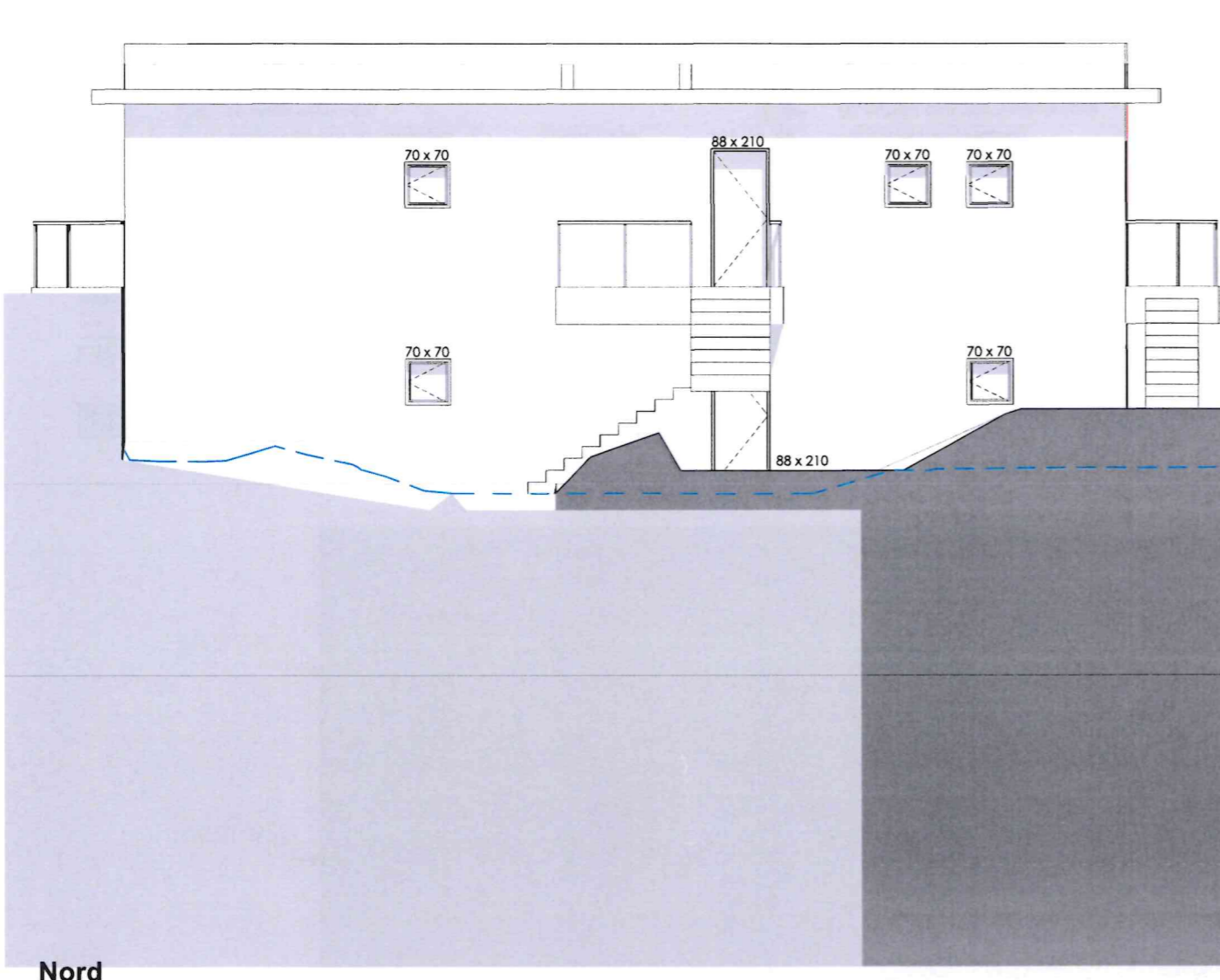


CR Conseils Sàrl
 Chemin de la Paisible 7
 1610 Oron-la-Ville
 T: 021 907 98 47
 info@cr-conseils.ch

Paudex - Route du Simplon 51 - Parcelle 120
Construction de 9 appartements sur 4 niveaux
 Coupe A-A
 Echelle : 1/100

Responsable assurance qualité :		
Oron, le 19 mars 2026	dessin : Sandrine Jordil	
Version	Date	Description
1.0/SJ	19.03.26	

Ce plan de principe fait partie d'un concept de Protection Incendie et ne peut être utilisé séparément. Ce plan n'est pas un plan d'exécution et ne peut être utilisé comme tel. La nécessité d'un élément de Protection Incendie est mentionnée par un symbole dans un local ou une zone déterminée. L'emplacement et le nombre de symboles sont non-exhausifs. L'exécution dépend de la Norme et des Directives de Protection Incendie AEA1 correspondantes.



Logo	Description	Remarques
	Unité d'utilisation	N° d'unité / niveau
	Compartment	coupe / vue
	Mur coupe-feu REI ... - RF1	coupe / vue
	Voie d'évacuation verticale	intérieur / extérieur
	Voie d'évacuation horizontale	intérieur / extérieur
	RF1 - Incombustible	coupe / vue
	RF2 - Difficilement combustible	coupe / vue
	RF3 - Moyennement combustible	coupe / vue
	Point de rassemblement	
	Signal "Sortie de secours"	lumineux
	Signal "Sortie de secours"	photoluminescent
	Balisage des voies de fuite	lumineux
	Balisage des voies de fuite	photoluminescent
	Eclairage de sécurité	
	Feu Flash	
	Eclairage de sécurité	par projecteur
	Eclairage portatif de sécurité	emplacement
	Longueur de fuite	en mètre
	Colonne sèche - Alimentation	
	Colonne sèche - Prélèvement	

Logo	Description	Remarques
	Installation électrique anti-explosion	(ATEX)
	Tableau de commande - Désenfumage	(EFC)
	Tableau de commande - Surpression	(SMS)
	Tableau de commande - Balayage	(BAL)
	Gaine de désenfumage	
	Ventilateur mobile sapeurs-pompiers	emplacement
	Ventilateur de désenfumage	
	Ventilateur surpression	
	Air pulsé / aspiration mécanique	
	Air amené / flux d'air naturel	
	Dépression	
	Surpression / Surpr. accrue / Surpr. élevée	
	Valeur déplacement d'air naturel / fumées	en %, m2, m3/h
	Détection incendie	
	Détection gaz	
	Clapet coupe-feu (CCF)	
	S - Sonorisation d'évacuation / K - Klaxon d'évacuation	
	Sprinklers	
	Porte s'ouvrant sans usage de clé	- de 2 pers. / m2
	Porte avec barre anti-panique	+ de 2 pers. / m2

Logo	Description	Remarques
	Porte sans résistance au feu	
	Porte sans résistance au feu	avec ferme-porte
	Porte sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Coulissante sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Porte EI30 ("E"tanche, "I"solante, 30 min.)	
	Porte EI30-C	avec ferme-porte
	Porte EI30-C, asservie	év. avec portillon
	Coulissante EI30-C, asservie	év. avec portillon
	EI30 / (R)EI30 / R30 ("R"ésistance)	30 minutes
	EI60 / (R)EI60 / R60 ("R"ésistance)	60 minutes
	EI90 / (R)EI90 / R90 ("R"ésistance)	90 minutes
	EI180 / (R)EI180 / R180 ("R"ésistance)	180 minutes
	Extincteur	év. type A B C D F
	Bouton poussoir	alarme incendie
	Commande de désenfumage	
	Tube à clé pompier	
	Tableau de détection incendie (DI)	principal / rappel
	Extraction Feu Chaleur (EFC)	surface en m2
	Poste incendie sans armoire	tuyau max. 40 m.
	Poste incendie avec armoire	tuyau max. 40 m.

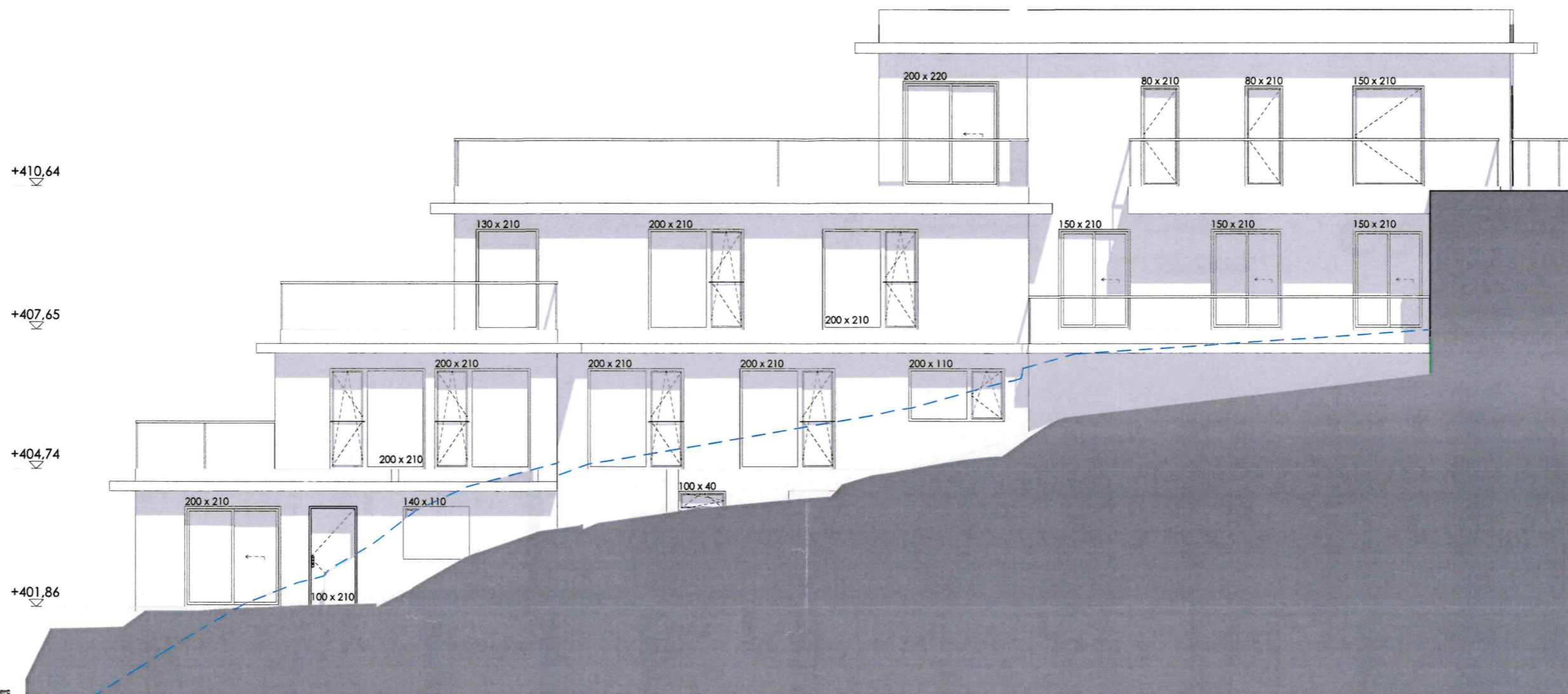


CR Conseils Sàrl
 Chemin de la Paisible 7
 1610 Oron-la-Ville
 T: 021 907 98 47
 info@cr-conseils.ch

Paudex - Route du Simplon 51 - Parcelle 120
Construction de 9 appartements sur 4 niveaux
 Façade nord et sud
 Echelle : 1/100

Responsable assurance qualité :		
Oron, le 19 mars 2026		dessin : Sandrine Jordil
Version	Date	Description
1.0/SJ	19.03.26	

Ce plan de principe fait partie d'un concept de Protection Incendie et ne peut être utilisé séparément. Ce plan n'est pas un plan d'exécution et ne peut être utilisé comme tel. La nécessité d'un élément de Protection Incendie est mentionnée par un symbole dans un local ou une zone déterminée. L'emplacement et le nombre de symboles sont non-exhaustifs. L'exécution dépend de la Norme et des Directives de Protection Incendie AEA1 correspondantes.



Logo	Description	Remarques
	Unité d'utilisation	N° d'unité / niveau
	Compartment	coupe / vue
	Mur coupe-feu REI ... - RF1	coupe / vue
	Voie d'évacuation verticale	intérieur / extérieur
	Voie d'évacuation horizontale	intérieur / extérieur
	RF1 - Incombustible	coupe / vue
	RF2 - Difficilement combustible	coupe / vue
	RF3 - Moyennement combustible	coupe / vue
	Point de rassemblement	
	Signal "Sortie de secours"	lumineux
	Signal "Sortie de secours"	photoluminescent
	Balisage des voies de fuite	lumineux
	Balisage des voies de fuite	photoluminescent
	Eclairage de sécurité	
	Feu Flash	
	Eclairage de sécurité	par projecteur
	Eclairage portatif de sécurité	emplacement
	Longueur de fuite	en mètre
	Colonne sèche - Alimentation	
	Colonne sèche - Prélèvement	

Logo	Description	Remarques
	Installation électrique anti-explosion (ATEX)	(ATEX)
	Tableau de commande - Désenfumage (EFC)	(EFC)
	Tableau de commande - Surpression (SMS)	(SMS)
	Tableau de commande - Balayage (BAL)	(BAL)
	Gaine de désenfumage	
	Ventilateur mobile sapeurs-pompiers	emplacement
	Ventilateur de désenfumage	
	Ventilateur surpression	
	Air pulsé / aspiration mécanique	
	Air amené / flux d'air naturel	
	Dépression	
	Surpression / Surpr. accrue / Surpr. élevée	
	Valeur déplacement d'air naturel / fumées	en %, m2, m3/h
	Détection incendie	
	Détection gaz	
	Clapet coupe-feu (CCF)	
	S - Sonorisation d'évacuation / K - Klaxon d'évacuation	
	Sprinklers	
	Porte s'ouvrant sans usage de clé	- de 2 pers. / m2
	Porte avec barre anti-panique	+ de 2 pers. / m2

Logo	Description	Remarques
	Porte sans résistance au feu	
	Porte sans résistance au feu	avec ferme-porte
	Porte sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Coulissante sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Porte EI30 ("E"tanche, "I"solante, 30 min.)	
	Porte EI30-C	avec ferme-porte
	Porte EI30-C, asservie	év. avec portillon
	Coulissante EI30-C, asservie	év. avec portillon
	EI30 / (R)EI30 / R30 ("R"ésistance)	30 minutes
	EI60 / (R)EI60 / R60 ("R"ésistance)	60 minutes
	EI90 / (R)EI90 / R90 ("R"ésistance)	90 minutes
	EI180 / (R)EI180 / R180 ("R"ésistance)	180 minutes
	Extincteur	év. type A B C D F
	Bouton poussoir	alarme incendie
	Commande de désenfumage	
	Tube à clé pompier	
	Tableau de détection incendie (DI)	principal / rappel
	Extraction Feu Chaleur (EFC)	surface en m2
	Poste incendie sans armoire	tuyau max. 40 m.
	Poste incendie avec armoire	tuyau max. 40 m.

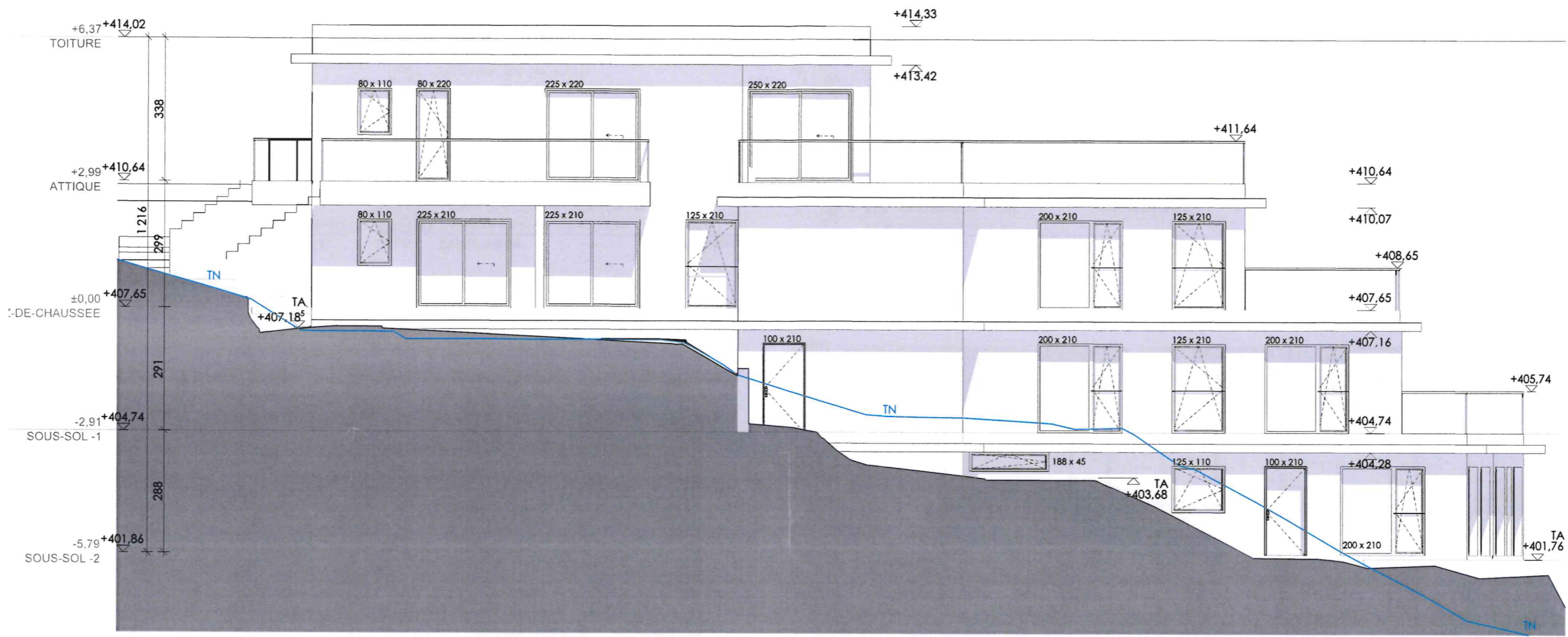


CR Conseils Sàrl
 Chemin de la Paisible 7
 1610 Oron-la-Ville
 T: 021 907 98 47
 info@cr-conseils.ch

Paudex - Route du Simplon 51 - Parcelle 120
Construction de 9 appartements sur 4 niveaux
 Façade est
 Echelle : 1/100

Responsable assurance qualité :		
Oron, le 19 mars 2026	dessin : Sandrine Jordil	
Version	Date	Description
1.0/SJ	19.03.26	

Ce plan de principe fait partie d'un concept de Protection Incendie et ne peut être utilisé séparément. Ce plan n'est pas un plan d'exécution et ne peut être utilisé comme tel. La nécessité d'un élément de Protection Incendie est mentionnée par un symbole dans un local ou une zone déterminée. L'emplacement et le nombre de symboles sont non-exhausifs. L'exécution dépend de la Norme et des Directives de Protection Incendie AEAI correspondantes.



Logo	Description	Remarques
	Unité d'utilisation	N° d'unité / niveau
	Compartment	coupe / vue
	Mur coupe-feu REI ... - RF1	coupe / vue
	Voie d'évacuation verticale	intérieur / extérieur
	Voie d'évacuation horizontale	intérieur / extérieur
	RF1 - Incombustible	coupe / vue
	RF2 - Difficilement combustible	coupe / vue
	RF3 - Moyennement combustible	coupe / vue
	Point de rassemblement	
	Signal "Sortie de secours"	lumineux
	Signal "Sortie de secours"	photoluminescent
	Balisage des voies de fuite	lumineux
	Balisage des voies de fuite	photoluminescent
	Eclairage de sécurité	
	Feu Flash	
	Eclairage de sécurité	par projecteur
	Eclairage portatif de sécurité	emplacement
	Longueur de fuite	en mètre
	Colonne sèche - Alimentation	
	Colonne sèche - Prélèvement	

Logo	Description	Remarques
	Installation électrique anti-explosion	(ATEX)
	Tableau de commande - Désenfumage	(EFC)
	Tableau de commande - Surpression	(SMS)
	Tableau de commande - Balayage	(BAL)
	Gaine de désenfumage	
	Ventilateur mobile sapeurs-pompiers	emplacement
	Ventilateur de désenfumage	
	Ventilateur surpression	
	Air pulsé / aspiration mécanique	
	Air amené / flux d'air naturel	
	Dépression	
	Surpression / Surpr. accrue / Surpr. élevée	
	Valeur déplacement d'air naturel / fumées	en %, m2, m3/h
	Détection incendie	
	Détection gaz	
	Clapet coupe-feu (CCF)	
	S - Sonorisation d'évacuation / K - Klaxon d'évacuation	
	Sprinklers	
	EN179	Porte s'ouvrant sans usage de clé - de 2 pers. / m2
	EN1125	Porte avec barre anti-panique + de 2 pers. / m2

Logo	Description	Remarques
	Porte sans résistance au feu	
	Porte sans résistance au feu	avec ferme-porte
	Porte sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Coulissante sans résist. au feu, asservie	év. avec portillon
	Porte EI30 ("E"tanche, "I"solante, 30 min.)	
	Porte EI30-C	avec ferme-porte
	Porte EI30-C, asservie	év. avec portillon
	Coulissante EI30-C, asservie	év. avec portillon
	EI30 / (R)EI30 / R30 ("R"ésistance)	30 minutes
	EI60 / (R)EI60 / R60 ("R"ésistance)	60 minutes
	EI90 / (R)EI90 / R90 ("R"ésistance)	90 minutes
	EI180 / (R)EI180 / R180 ("R"ésistance)	180 minutes
	Extincteur	év. type A B C D F
	Bouton poussoir	alarme incendie
	Commande de désenfumage	
	Tube à clé pompier	
	Tableau de détection incendie (DI)	principal / rappel
	Extraction Feu Chaleur (EFC)	surface en m2
	Poste incendie sans armoire	tuyau max. 40 m.
	Poste incendie avec armoire	tuyau max. 40 m.



CR Conseils Sàrl
 Chemin de la Paisible 7
 1610 Oron-la-Ville
 T: 021 907 98 47
 info@cr-conseils.ch

Paudex - Route du Simplon 51 - Parcelle 120
Construction de 9 appartements sur 4 niveaux
 Façade ouest
 Echelle : 1/100

Responsable assurance qualité :
 Oron, le 19 mars 2026 dessin : Sandrine Jordil

Version	Date	Description
1.0/SJ	19.03.26	

Ce plan de principe fait partie d'un concept de Protection Incendie et ne peut être utilisé séparément. Ce plan n'est pas un plan d'exécution et ne peut être utilisé comme tel. La nécessité d'un élément de Protection Incendie est mentionnée par un symbole dans un local ou une zone déterminée. L'emplacement et le nombre de symboles sont non-exhaustifs. L'exécution dépend de la Norme et des Directives de Protection Incendie AEAI correspondantes.